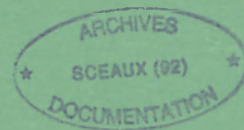


# BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

Société d'histoire locale





EN COUVERTURE

**Mairie et Eglise de Sceaux (milieu XIX<sup>e</sup> siècle. )**

Lithographie – J. Arnoud, d'après Chapuy  
De gauche à droite : entrée du jardin de la Ménagerie,  
ancienne Mairie, bâtiment de la gare, corps de garde,  
église avant la reconstruction de la flèche.

# BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

---

NOUVELLE SÉRIE N° 22

2006

## SOMMAIRE

### TRAVAUX ET RECHERCHES

*Un siècle de logement social à Sceaux, 1905-2005*

Paul Mathis

p. 1

*Un journal à Sceaux sous la Monarchie de Juillet*

Maud Espérou

p. 35

### VISITE

*Autour de deux lieux de mémoire,*

*l'École militaire de Saint-Cyr-l'École et Port-Royal-des-Champs*

Micheline Henry

p. 45

### ÉPHÉMÉRIDES

p. 51

### VIE DE L'ASSOCIATION

*Rapport moral 2004-2005*

Thérèse Pila

p. 53

*In Memoriam, Anne-Marie Vallot*

Thérèse Pila

p. 56



## LES AMIS DE SCEAUX

Société d'histoire locale fondée en 1924

*La société des Amis de Sceaux a pour objet de rechercher, de recueillir, d'inventorier tous documents, témoignages, souvenirs concernant la ville de Sceaux et sa région et de les mettre à la disposition du public. Elle a son siège à la Bibliothèque municipale, 7, rue Honoré de Balzac, 92330 Sceaux*

---

**Présidente :** Thérèse Pila  
**Vice-présidentes :** Micheline Henry et Jacqueline Combarnous  
**Secrétaire générale :** Françoise Petit  
**Trésorier :** Jean-Bernard Festal

**Membres d'honneur :** Renée Lemaître, Erwin Guldner †  
**Membre de droit :** Jean-Philippe Allardi

### **Membres du Conseil d'Administration élus le 2 avril 2004 :**

Claire Balland, Maud Espérou, Jean-Bernard Festal, Françoise Flot, Gabrielle Garapon, Jean-Luc Gourdin, Martine Grigaut, Pierre Jaillard, René Legrand, Renée Lemaître, Madeleine Loubaton, Marianne de Meyenbourg, Germaine Pelegrin, Catherine Rhein, Monique Saunois, Anne-Marie Vallot †.

### **Cotisation :**

Membre bienfaiteur à partir de 35 €	Par couple 25 €	Individuelle 20 €
--	--------------------	----------------------

*Une permanence de l'association est ouverte tous les samedis de 14h à 17h dans la salle du Fonds local de la bibliothèque municipale, excepté pendant les vacances scolaires.*

---

**Bulletin des Amis de Sceaux**  
Revue annuelle paraissant au printemps

ISSN 0758 – 8151

**Direction de publication :** Thérèse Pila  
**Comité de rédaction :** Jacqueline Combarnous, Maud Espérou,  
Micheline Henry, Françoise Petit  
**Composition et mise en page :** France Genty  
**Impression :** Reproduction Service – Meudon  
**Prix au numéro : 12 €**

*Le Bulletin est servi gracieusement à tous les adhérents.*





*Du 15 au 23 rue des Imbergères, la rénovation de six maisons anciennes a permis l'obtention de 16 logements sociaux de type PLA, qui sont en étroite proximité avec la résidence pour personnes âgées. La maison du n° 21, ancienne propriété Fourcade, a sa façade ornée du fronton « Aux Muses » bien connu des Amis de Sceaux. (Coll. privée)*





### Localisation de l'habitat social à Sceaux

1-Allée Jean Barral ; 2-HLM Blum-Perrin ; 3-PLA rue des Aulnes ; 4-Résidence des Bas-Coudrais ; 5-Aillantes-Dr Roux ; 6-Dr Roux SAHLMAP ; 7- Jean Jaurès ; 8-PLA Clémenceau ; 9-Esterel-Savoie ; 10-Rue des Filmins ; 11-Camot ; 12-Quartier Charaire ; 13-Rue des Ecoles ; 14-Florian-Imbergères ; 15-Imbergères-RPA ; 16-Raymond PY ; 17 Hippolyte Boulogne ; 18-Îlot Benoît ; 19-Chréienté ; 20-Les Torques ; 21-Rue Dr Lequeux ; 22-Rue Pasteur ; 23-Rue Gaston Lévy ; 24-Sentier de la Tour ; 25-Square Robinson ; 26-Les Mésanges ; 27-Alsace-Bretagne.



---

## UN SIÈCLE DE LOGEMENT SOCIAL À SCEAUX

1905-2005

---

**Abréviations :**

BMI : *Bulletin Municipal d'Information* ou *Bulletin Municipal Officiel*

CA : Conseil d'administration

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

Conseil municipal : Conseil municipal

DIA : Déclaration d'intention d'aliéner

DUP : Déclaration d'utilité publique

HBM : Habitation à Bon Marché

HLM : Habitation à Loyer Modéré

Mfrs, MF : Million d'anciens (nouveaux) francs

OPHLM : Office Public (municipal) d'HBM ou de HLM

PLA : (prêt locatif aidé), PLI (prêt locatif intermédiaire) : catégories de logements aidés par l'Etat

SA : Société Anonyme

SCIC : Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations.

### INTRODUCTION

Qu'est-ce que le logement social ? Il y a plusieurs réponses à cette question, qui est essentielle avant d'en écrire l'histoire. Et d'abord, ce n'est pas le logement des pauvres : les vieux immeubles insalubres et bondés, les chambres en sous-sol dans des immeubles de standing, situations que Sceaux a connues ou connaît encore, ce n'est pas du logement social. Cette catégorie est apparue vers 1900, et je la comprendrai ainsi : des habitations dont la construction et la gestion reçoivent un soutien des collectivités publiques afin de faciliter le logement, dans de bonnes conditions, des personnes qui y auraient difficilement accès dans les conditions du marché. D'autres définitions existent, et en particulier celle de la loi « Solidarité et renouvellement urbain », ou SRU, de 1999, qui définit les logements sociaux comme ceux qui sont l'objet d'un conventionnement avec l'Etat, dont le loyer est réglementé, et dont l'accès est limité par un plafond de ressources.

Il peut paraître surprenant que l'on s'intéresse au logement social à Sceaux. C'est vrai qu'il y en a trop peu... Mais il est varié, intéressant, et sa réalisation traduit bien l'histoire du logement social en France.

Le thème de l'histoire du logement social est beaucoup plus vaste qu'il ne paraît, et cette étude est consacrée essentiellement aux constructions, alors que ne sont abordées que marginalement de nombreuses questions, qui ont elles-aussi un aspect historique et qui sont souvent très importantes pour la vie des habitants, telles que :

- Les modalités de gestion (gardiennage, nettoyage, entretien) et les relations entre bailleurs et locataires ;
- Le montant du loyer principal, des charges (en particulier le chauffage) et des loyers annexes : cave, parking, garage, jardin privatif ; le surloyer payé par les occupants qui dépassent le plafond de ressources ; le cas des « zones urbaines sensibles », qui concerne Sceaux à travers le contrat intercommunal des Blagis ;
- Les modalités d'attribution des logements : composition et fonctionnement de la commission municipale, règles d'attribution, contingents de la Ville et des autres attributaires (Etat, entreprises), logement des Scéens et des non-Scéens ;
- L'architecture des bâtiments, leur insertion dans la ville, le traitement de l'espace public, la place des différentes catégories de population (en particulier les enfants, les adolescents, les personnes âgées), les équipements publics, la qualité des dessertes pour les différents modes de déplacement ;
- Les besoins de logement : nombre de demandeurs, taille des logements, capacités financières des locataires, besoins spécifiques (personnes à mobilité réduite, jeunes travailleurs, étudiants, etc.), évolution des besoins de confort ;
- Les variations de la politique nationale de soutien au logement social et des règles de construction et de financement ; conditions de l'équilibre financier des bailleurs sociaux : prix des terrains et des constructions, subventions, possibilités et taux des emprunts, aides personnalisées au logement, régulation du montant des loyers, taxes locales, etc.
- Les outils municipaux comme le droit de préemption urbain, qui permet d'acheter des propriétés dès que la Ville a connaissance d'une intention de vente grâce à la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) ; le Fonds de Solidarité Logement pour aider des locataires en difficulté temporaire ; les aides à l'OPHLM : subventions, mise à disposition de personnel, garantie des emprunts pour gros travaux ; etc.

Ces questions ne seront abordées que très incidemment. De même faudrait-il se pencher plus en détail sur l'histoire de l'Office municipal



d'HLM, l'OPHLM, qui est un outil essentiel au service de la politique municipale du logement. La présente *histoire* ne sera donc qu'un survol superficiel : son ambition est d'être une contribution à la prise de conscience de l'importance du problème.

## LES MAISONS OUVRIÈRES DE LA FONDATION MARGUERITE RENAUDIN

1905 : construction de trois maisons dites « maisons ouvrières », dans la vallée des Aulnes, dans le cadre d'un ensemble comportant plusieurs dizaines de jardins ouvriers. C'est le début du logement social à Sceaux. En 1912, le groupe comportera douze maisons. Il restera inchangé jusqu'en 1982.

Maître Hugues Renaudin, notaire à Sceaux, a créé, en souvenir de sa femme, la fondation Marguerite Renaudin, qu'il a dotée en 1900 d'un terrain de 5 000 m<sup>2</sup>, agrandi ensuite à 15 000 m<sup>2</sup>, situé entre la voie des Aulnes (actuelle rue des Aulnes) et le ru de la Fontaine du Moulin (actuelle avenue Jean Perrin), afin d'y réaliser une soixantaine de jardins ouvriers de 150-200 m<sup>2</sup>. Ces jardins sont confiés gratuitement à des familles nombreuses qui doivent y pratiquer des cultures maraîchères pour leurs besoins familiaux. C'est l'époque où les jardins ouvriers sont développés un peu partout en France, sous l'impulsion de diverses sociétés, dont la Ligue du coin de terre et du foyer, fondée par l'abbé Jules Lemire, un fervent adepte du catholicisme social. Les jardins ouvriers de Sceaux ont donné lieu à une floraison de discours élogieux. Citons deux exemples<sup>1</sup> : « A celui qui cultive, le jardin donne la santé physique avec la vie au grand air, qui chasse l'air vicié de l'atelier (...). Le jardin est un secours contre la misère ; c'est une distraction honnête qui développe les habitudes de prévoyance, d'épargne et de mutualité. » « Très accueillant et très réjoui, le monde des jardins. Que de gens véritablement heureux on y rencontre ! Ce sont des typographes, des imprimeurs, des galvanoplastes, des menuisiers, des charrons-carrossiers, qui ont appris à aimer la terre nourricière. » L'énumération des métiers traduit sans doute les métiers ouvriers les plus répandus à Sceaux, avec l'imprimerie Charaire et la carrosserie Boulogne.

Les maisons seront construites sur des jardins ouvriers, dans l'actuelle allée Jean Barral, et attribuées, au rythme d'une par an, à des ouvriers pères de famille nombreuse et gagnants du concours annuel du jardin le mieux tenu. Construites en meulière, suivant les plans de Besdel, architecte départemental, elles sont composées d'un sous-sol aménagé

<sup>1</sup> Sérís p. 285-286.



(buanderie, cave à charbon, atelier), et d'un rez-de-chaussée de 55 m<sup>2</sup> comportant une salle à manger-cuisine, et trois chambres à coucher, pour les parents, les filles et les garçons (n'oublions pas que les maisons sont accordées à des familles nombreuses qui ont en moyenne cinq à six enfants...). Elles sont conçues suivant la philosophie hygiéniste qui régnait à l'époque et qui visait à répondre à l'insalubrité générale du logement des familles de la classe ouvrière : « C'est donc la propreté, l'hygiène, l'air pur et sain réunis en un seul faisceau : tout ce qu'il faut pour procurer la santé à toute la famille. Aussi, ces familles qui habitaient précédemment des logements étroits, malsains, peu aérés, avaient souvent des enfants malades et, depuis qu'ils habitent ces paradis terrestres, toute la famille a une excellente santé »<sup>2</sup>.



*Rue Léon Blum : pavillon Renaudin. (Coll. privée)*

L'œuvre de Renaudin se trouve donc à la croisée de trois tendances du logement social qui débute en France : l'hygiénisme, le paternalisme, et la charité chrétienne. Le notaire décède en 1914, faisant de la commune de Sceaux son légataire universel. En 1927, la propriété des maisons et des jardins ouvriers sera léguée, au Bureau de bienfaisance de la commune, avec une rente de 3 000 francs pour l'entretien des maisons. Le Bureau de bienfaisance accorde des locations pour un an, avec un préavis de trois mois. Le loyer est dégressif en fonction du nombre d'enfants dans la famille : il décroît de 850 frs pour trois

<sup>2</sup> Sérès p. 299.



enfants à 500 frs pour sept enfants. En 1933, le legs Renaudin est transféré à l'office d'habitations à bon marché (HBM) de la ville. En 1935, un jugement du Tribunal civil de la Seine accorde à l'office la possibilité d'utiliser le legs Renaudin pour la réalisation d'HBM.

En 1950-51, des travaux importants sont effectués par la commune et par l'OPHLM, pour le branchement en eau et en gaz. Les pavillons restent ensuite pratiquement en l'état jusqu'en 1981, date à laquelle l'Office lance la restructuration de l'ensemble et la réhabilitation des maisons, qui étaient exemplaires en 1910, mais qui ne correspondent plus aux normes de confort actuelles. Entre 1981 et 1984, les pavillons sont agrandis, et leur surface passe de 55 à 75-85 m<sup>2</sup>. Trois d'entre eux sont détruits, en particulier pour construire un ensemble HLM au 7 rue des Aulnes. Par ailleurs, cinq nouveaux logements sont construits autour d'un patio donnant sur la rue Léon Blum. L'ensemble comporte donc actuellement neuf pavillons de taille T4, 3 appartements T2, et 3 studios. Les pavillons Renaudin sont attribués suivant les mêmes mécanismes que les autres logements de l'OPHLM. Signalons qu'une famille a eu la chance d'y loger pendant trois générations, le grand-père de l'occupante actuelle ayant bénéficié, en 1906, de la troisième maison ouvrière, en sa qualité de gagnant du concours du plus beau jardin.

## **RAYMOND PY ET L'OFFICE MUNICIPAL D'HBM**

A Sceaux, comme partout en France, les premiers logements sociaux ont été l'œuvre de philanthropes, tels Hugues Renaudin, comme nous venons de le voir. Il est quand même apparu dès les années 1900 que ces initiatives privées ne suffisaient pas, tant la grande masse des familles ouvrières ne trouvait à se loger que dans des conditions indignes. Des lois ont été votées pour inciter l'Etat, les départements et les communes à développer le logement social. La Société française d'HBM est fondée en 1889. La loi Siegfried, en 1894, la loi Strauss, en 1906, la loi Ribot, en 1908, et la loi Bonnefoy, en 1912, aboutissent à la création d'offices publics d'HBM, départementaux et communaux, qui peuvent réaliser des ensembles de logements, recevoir des prêts des Caisses d'épargne et de la CDC, et recevoir des aides des collectivités, en particulier des terrains. Mais les réalisations démarrent très lentement..



A Sceaux, le conseil municipal se penche sur la question le 8 mars 1913 et désigne une commission pour « étudier les lois de 1906 et 1912 sur les HBM et le projet de création éventuelle d'offices publics. » En 1913, la Société des logements économiques pour familles nombreuses (SLEFN), sise à Paris, demande une subvention à



*Rue Raymond Py – P.L.A. (Coll. privée)*

la commune pour acheter un terrain d'environ 2 000 m<sup>2</sup> « situé au centre même de la ville ». C'est sans doute approximativement le terrain, situé sur l'actuelle rue Hippolyte Boulogne, où sera construite plus tard l'école des filles du Centre. Le Conseil municipal va d'abord refuser, puis accepter, les 17 et 27 mai 1914, d'accorder une subvention qui devait « être intégralement employée à la réduction des loyers en faveur des familles de plus

de trois enfants de moins de 16 ans... Les logements seront exclusivement réservés aux familles de nationalité française résidant à Sceaux depuis cinq ans au moins ». En 1914, le Conseil municipal approuve une délibération du Conseil d'administration du Bureau de bienfaisance de souscrire 400 actions de 100 frs de la SLEFN.

L'historique du terrain est assez complexe. La SLEFN a bien acheté le terrain de 1 965 m<sup>2</sup>, mais elle n'y a rien construit. Le 11 mars 1923, le conseil municipal décide de le racheter à la SLEFN dans le cadre d'un projet de terrain de jeux, destiné surtout aux enfants des écoles, qui aurait utilisé également la propriété Mabereau (693 m<sup>2</sup>) et une partie (1 320 m<sup>2</sup>) du terrain de l'hospice-hôpital. Le projet était en fait « envisagé comme l'amorce d'un plan plus vaste ayant pour but l'assainissement de l'un des quartiers les plus déshérités de la ville au point de vue hygiénique, dont la réalisation était envisagée en trois étapes. » En 1924, la ville peut acheter la propriété Dupré (801 m<sup>2</sup>, située 15 rue Voltaire, à l'angle de la rue Hippolyte Boulogne) comportant un bâtiment qu'il est envisagé d'utiliser très rapidement pour une école, ce qui ne sera pas réalisé. En fait le terrain de jeux ne sera jamais réalisé non plus, mais les propriétés mentionnées ci-dessus serviront pour construire l'école des filles (essentiellement le terrain de



la SLEFN), pour constituer la dotation de la ville à l'OPHBM qui y construira le groupe Raymond Py, et pour construire plus tard l'immeuble « Coopération et Famille » des 2 et 4 rue Hippolyte Boulogne (voir ci-après). Le 8 mars 1927, le conseil municipal, à la demande de MM. Jean Morel et Raymond Py, conseillers municipaux, émet un avis favorable à la création d'un office communal d'HBM<sup>3</sup> et charge la Commission des logements économiques d'étudier les modalités de création. Toutefois le maire, M. Hentgen se charge des démarches pour faire aboutir le projet mais, sans doute peu motivé par l'affaire, il capitule car, d'après lui, la constitution de l'Office entraînerait des « formalités considérables ». Heureusement, il démissionne en décembre 1927. La nouvelle équipe, avec Le Blanc comme maire, confie à Raymond Py, second adjoint, la responsabilité du logement social. Le projet est bien pris en main, et le 3 juillet 1928 le conseil municipal vote la demande de création de l'Office. Celle-ci est approuvée par décret du 5 février 1929, suivi par un arrêté préfectoral de février 1930 qui mettait en place le Conseil d'administration de l'Office.

Il faut noter le rôle déterminant joué par Raymond Py dans la création de l'Office. Il a pris tous les contacts pour faire avancer le projet qu'il a associé à la réalisation d'un ensemble de 36 logements locatifs, du type « habitations bon marché », « de quoi arracher 36 ménages aux taudis des rues du Four et Voltaire, voire même de la rue des Ecoles ». Son « but est de sortir du taudis les nombreuses familles chargées d'enfants qui s'y étioilent et s'exposent, chaque jour davantage, au pire danger : la tuberculose »<sup>4</sup>. Il remerciera ses collègues du Conseil municipal en déclarant, le 15 janvier 1929, « Tout membre du Conseil peut dire que c'est pendant l'exercice de son mandat qu'a été inaugurée à Sceaux la politique sociale de l'Habitation ». Py a aussi convaincu le Conseil municipal de la nécessité d'accompagner la création de l'Office de la dotation d'un terrain de belle taille qui permettrait la construction des 36 logements (en fait 32 seront construits). La construction est financée par un prêt de la CDC de 1,53 Mfrs, avec la garantie de la commune. Les logements sont terminés en 1932.

Raymond Py sera le premier Président de l'Office. Malheureusement, il meurt durant l'été 1932, peu après la finition de l'ensemble de logements. Le 20 février 1933, le Conseil municipal décide que la rue qui borde l'immeuble de l'OPHBM « s'appellera rue Raymond Py en souvenir du Président fondateur de l'Office ».

<sup>3</sup> les HBM deviendront HLM en 1950.

<sup>4</sup> Conseil municipal, 3 juillet 1928.



L'ensemble comporte toujours 32 logements : neuf T2, quatre T3 et dix-neuf T4, répartis en deux immeubles appelés « Raymond Py » et « Jean Morel ». Ils ont été réhabilités entre 1976 et 1987, avec création de salles de bain et installation du chauffage central. Il faut noter que la période durant laquelle le groupe Raymond Py a été construit correspond à celle de mise en œuvre de la loi Loucheur. Votée en 1928, cette loi prévoyait des financements importants, pendant cinq ans (1928-1933), pour la réalisation de logements HBM locatifs, mais aussi pour la construction de pavillons en accession à la propriété. Il s'agira souvent de petits pavillons en meulière, qui seront très nombreux dans la banlieue de Paris, et connus sous le nom de « pavillons Loucheur ». Dans un but social, ils sont construits pour des employés et de petits fonctionnaires. Bon nombre de ces pavillons ont été construits dans le quartier appelé maintenant Marne-Musiciens. Comme c'est généralement le cas dans les accessions à la propriété, ces pavillons ont pris beaucoup de valeur et ils ont vite perdu leur caractère social.

La même remarque s'applique aux actions mutualistes comme celle de « La Ruche mutualiste », qui a reçu un soutien communal<sup>5</sup>, sous la forme d'une garantie d'emprunt et du soutien à une subvention de l'Etat, pour la construction d'un lotissement rue Jean Michaut. Satisfaction du devoir accompli avec un Office doté de 44 logements ? Difficultés économiques suivant la grande dépression ? Préparation de la guerre ? A Sceaux, rien ne sera fait pour le logement social avant la fin de la guerre 39-45, et à l'échelon national, les efforts de la loi Loucheur ne seront pas poursuivis.

## EN 1945 : PRIORITÉ AU LOGEMENT SOCIAL

Le 25 août 1944, l'arrivée à la mairie d'Edouard Depreux et de son équipe inaugure une période de forte préoccupation sociale. Les mal-logés sont très nombreux dans la ville, et la municipalité va aider à la réalisation de nombreux projets de logements économiques (on n'utilisait pas le terme logement social). Certains projets seront menés à terme, d'autres prépareront l'avenir et seront réalisés par Erwin Guldner et son équipe qui obtiendront la majorité aux élections de 1959. Je distinguerai quatre types d'action : les logements de transition réalisés directement par la commune ; les logements construits par l'Office municipal (OPHBM, puis OPHLM quand le terme

<sup>5</sup> Conseil municipal, 22 avril 1929.



« Habitations à bon marché » sera remplacé par « Habitations à loyer modéré », en 1950) ; les réalisations des sociétés privées de HLM ; et la résidence des Bas-Coudrais, réalisée par la SCIC. Outre la volonté municipale, qui est primordiale, toute cette activité s'appuiera, à partir de 1954, sur la politique financière et réglementaire de l'Etat, qui a démarré avec le plan Courant, en 1953, et a ensuite été fortement stimulée par l'appel de l'abbé Pierre, le 1<sup>er</sup> février 1954.

### Les logements de transition

Cette affaire est emblématique, bien que peu importante quantitativement. Le 30 novembre 1953, le Conseil municipal approuve la construction, dans le quartier des Sablons, de huit « logements économiques » qui seraient construits et gérés directement par la commune. Le projet est lancé le 21 février 1955, avec pour objectif d'abriter temporairement, pour un faible loyer, des familles faisant l'objet d'un jugement d'expulsion ou logées dans un immeuble menaçant ruine. A cet effet, la commune acquiert un terrain de 1 766 m<sup>2</sup>, sentier de Fontenay (et non aux Sablons comme prévu initialement). Les logements, de type préfabriqués, seront construits en quelques mois, par la société « Génie civil et bâtiment ». Ils comportent : deux chambres, séjour, W.-C. et bûcher (sans doute parce que « les occupants devront faire leur affaire de leur chauffage »). Ils seront attribués par décision du conseil municipal. Ainsi, le conseil municipal du 13 juin 1955 approuve les premiers contrats de location, avec huit familles nommément désignées. Jusqu'au 25 mai 1967 inclus, les délibérations du conseil municipal font mention des contrats signés avec les locataires successifs. Puis il n'en est plus question. Sans doute les logements ont-ils été démolis et leur terrain intégré dans l'assiette de la résidence Alsace-Bretagne. Mais il est étonnant que l'on ne trouve, dans les délibérations du Conseil municipal, aucune décision de leur suppression, qui n'est pas non plus mentionnée dans le *Bulletin municipal d'information*. Un non-problème pour la municipalité Guldner qui s'opposera en 1963 à la demande du préfet de construire des logements sociaux de transition rue des Imbergères.

Reconnaissons qu'il s'agissait de logements bien utiles, préférables aux bidonvilles d'alors. Et l'actualité montre qu'il serait bien utile d'en construire dans toutes les agglomérations : ce serait mieux que les squats ou les hôtels misérables.



## L'activité de l'Office municipal

Sous l'incitation et avec l'aide de la municipalité, l'Office municipal va construire trois tranches successives de logements économiques locatifs. Le programme est lancé au conseil municipal du 6 décembre 1948, qui approuve un programme de construction d'HBM.

### *Première tranche.*

Le conseil municipal donne son accord pour une négociation avec l'Hospice pour acquérir un terrain de 10 049 m<sup>2</sup> où sera construite la première tranche de logements, que l'on appelle maintenant le groupe Chrétienté. Ce terrain, situé rue de la Chrétienté, porte le nom de « propriété Margerie ». Par décision du 13 juin 1949, la commune accorde à l'OPHBM une dotation de 11 Mfrs, égale à 10% du coût total de l'opération, évalué à 110 Mfrs, pour 50 logements (chiffre ramené ensuite à 49, qui seront effectivement construits). Cette dotation comporte le terrain, acheté 3,5 Mfrs, et 7,5 Mfrs en numéraire. La commune accorde aussi sa garantie à un emprunt de 99 Mfrs auprès de la CDC (pour une durée de 65 ans, au taux de 2 %). Pour acheter le terrain de l'Hospice, la commune doit emprunter 3,5 Mfrs, mais dans des conditions moins intéressantes (3 ans, 6%). La commune fait aussi à l'OPHLM une avance de fonds de 500 000 frs pour les études, les sondages, etc. Les conditions d'emprunt seront finalisées en juin-juillet 1951 par le Conseil d'administration de l'OPHLM dans des conditions un peu différentes qui recevront la garantie de la commune. Je donne ces détails car ils constituent un cas classique de montage financier entre la commune, l'OPHLM et une agence de financement agissant au nom de l'État. Les travaux démarrent fin 1951. Ils se termineront en 1954. En 1953, la commune se substitue à l'OPHLM pour le paiement de la première annuité de l'emprunt. Et en 1956, elle accorde sa garantie à un nouvel emprunt de l'OPHLM destiné à payer l'augmentation du coût de la construction (il est vrai que l'inflation était très forte à cette époque). Le groupe Chrétienté bénéficie d'un lieu d'implantation particulièrement attractif, entre le parc de Sceaux et le centre ville. Il est composé de petits immeubles et de pavillons. Je décrirai plus loin comment le groupe a été agrandi par la municipalité Guldner, et comment il a été restructuré dans les années 90.



### *Deuxième tranche.*

Cette deuxième tranche sera réalisée aux 26-28 avenue Jean Perrin et 1-9 rue Léon Blum, sur des terrains provenant de la fondation Renaudin, et dont l'Office, dès sa création, avait hérité, via le Bureau de bienfaisance. Dès 1938, l'OPHBM demande à la commune de réaliser une voie permettant la desserte des terrains, pour y construire un immeuble. Le 8 novembre 1938, le maire, M. Deillion, et son conseil sursoient à ces travaux. Puis la guerre arrive. L'Office poursuit ensuite son projet, pour un ensemble de 83 logements. Ce projet recevra l'accord de la ville le 14 novembre 1955, et le Conseil municipal du 16 avril 1956 accorde sa garantie pour deux emprunts auprès de la CDC (145 Mfrs à 1% sur 45 ans, et 17 Mfrs à 5,5% sur 30 ans). La construction se déroule sur 1957 et 1958. Fin 1958, l'Office emprunte, avec la garantie de la ville, 24 Mfrs pour payer l'augmentation du coût de la construction. Les bâtiments sont construits en briques, avec soubassement en moellons de calcaire, suivant une architecture classique à l'époque et qui assure une bonne longévité et une esthétique agréable. Comme pour le groupe Chrétienté, il s'agit de constructions de bonne qualité, avec les problèmes de l'époque en matière de confort et d'isolation thermique et phonique. La desserte des logements sera assurée par la réalisation de deux nouvelles voies : l'avenue Jean Perrin, voie départementale et la rue Léon Blum, voie communale.

Sur le plan des aspects, le groupe n'a pratiquement pas évolué. Des travaux ultérieurs ont porté sur le confort intérieur, l'installation d'ascenseurs pour les immeubles de l'avenue Jean Perrin, et la réalisation d'un petit terrain de jeu.

### *Troisième tranche.*

Au niveau foncier, le projet est peut-être amorcé en 1955, avec les logements de transition. Il prend vraiment forme le 12 mars 1956, lorsque le Conseil municipal décide d'acquérir 5 715 m<sup>2</sup> de terrains, appartenant à plusieurs propriétaires, dans le quartier des Pépinières, à l'ouest du chemin du même nom, pour y construire 78 logements économiques. Les propriétaires ne sont pas tous d'accord pour une transaction amiable, et la commune doit demander au préfet de déclarer ces acquisitions d'utilité publique. Le 16 avril 1956, le Conseil municipal donne son accord pour emprunter 12 Mfrs pour acheter ces terrains, et donne un accord de principe pour garantir un emprunt de 145 Mfrs de l'OPHLM. Ces décisions étant prises, les choses en restent là car la DUP ne sera accordée qu'en octobre 1961 et le projet sera mené à son terme par la municipalité Guldner (voir ci-après).



## Réalisations des sociétés de HLM

Les offices municipaux et départementaux ne sont pas les seuls à construire et à gérer des HLM. De nombreuses sociétés privées le font également, en respectant une réglementation spécifique concernant les caractéristiques de la construction, son prix de revient, le montant des loyers et les revenus des locataires. Plusieurs sociétés dont les noms fleurent bon la respectabilité (Terre et famille, Coopération et famille, HLM d'Ile-de-France,...) ont construit à Sceaux, obtenant la garantie de la commune pour leurs emprunts, et parfois son aide pour les terrains. Il s'est agi souvent de logement authentiquement social. Toutefois, plus de la moitié des logements ont conduit à l'accession à la propriété, soit parce que cette accession était prévue immédiatement, soit parce qu'elle a été choisie par la société une fois passé le temps minimum de location.

### *Immeubles rue du Docteur Lequeux.*

Le projet est lancé le 30 novembre 1953, lorsque la ville décide d'acheter dans le quartier des Sablons 5 389 m<sup>2</sup> de terrains pour réaliser une nouvelle voirie (en particulier la rue du D<sup>r</sup> Lequeux) et un groupe de 50 logements économiques du type « Plan Courant. » Rappelons que ce plan a lancé en France la production de masse de logements (aide à l'industrialisation, 1% patronal, primes et prêts à la construction).

La commune envisage de traiter avec « Terre et Famille », mais elle traite finalement avec la société d'HLM « Coopération et famille », qui appartient au même groupe immobilier, le groupe Richelieu. Elle lui cède 3 860 m<sup>2</sup> de terrain pour construire un immeuble de 60 logements, en échange de 5 061 actions de 100 frs équivalant au prix du terrain (Que deviendront les actions détenues par la Ville ?). La commune accordera le 8 novembre 1954 sa garantie à un emprunt de 80 Mfrs de « Coopération et famille », et le 30 juin 1958 à un autre emprunt de 20 Mfrs pour l'achèvement des travaux.

La construction est en panneaux préfabriqués sur soubassement en briques. Elle est organisée en dix cages d'escalier de six appartements. Parmi ceux-ci, 26 sont restés en location conventionnée, mais les 34 autres ont été vendus et sont sortis du parc de logements sociaux.

### *Immeubles rue Hippolyte Boulogne.*

J'ai déjà évoqué la propriété Dupré, située 15 rue Voltaire, qui devait être une école, puis donnée à l'OPHBM : elle sera finalement achetée et construite par la société de HLM « Coopération et famille ».



Le 10 mai 1954, la commune accorde sa garantie à un emprunt de 57 Mfrs pour que cette société construise 30 logements qui seront attribués en « location-coopérative ». 20 Mfrs seront empruntés en 1958 pour achever la construction. C'est l'immeuble des 2 et 4 rue Hippolyte Boulogne, réalisé en briques, comme beaucoup d'immeubles de l'époque. Après un temps de location, les appartements seront vendus, sauf deux qui sont encore en location conventionnée.

#### ***Pavillons avenue Alphonse Cherrier.***

En 1951, une autre SA de HLM, « Terre et famille », obtient de la commune sa garantie pour des emprunts de 28 Mfrs lui permettant de construire 80 logements, soit en individuels soit en collectifs, pour de la location-attribution. Dans ce cadre, 18 pavillons sont construits avenue Alphonse Cherrier et inaugurés le 17 octobre 1953. C'est l'actuelle cité Henri Sellier, du nom du promoteur des cités-jardins, une des grandes figures du logement social en France

#### ***Immeubles rue des Filmins.***

« Terre et Famille » obtient encore le 10 mai 1954 la garantie de la Ville pour des emprunts de 94 Mfrs pour construire chemin des Filmins. C'est l'actuelle résidence du 11 rue des Filmins. Elle comporte 47 appartements, qui ont d'abord été loués. Un arrêté interministériel du 6 octobre 1972 offre à « Terre et Famille » la possibilité de vendre les appartements, ce qu'elle fait à partir de 1973. Seuls deux logements appartiennent encore à « Terre et Famille » et sont en location conventionnée.

#### ***Résidences Athénée.***

Le 14 novembre 1955, la commune accorde sa garantie à un emprunt de 205 Mfrs de la société de HLM « Coopérative Athénée » pour la réalisation de 85 logements. La question soulève des débats au sein du Conseil municipal car ces logements sont destinés à la vente à des « classes moyennes », selon la formule dite de « location-coopérative ». La copropriété a d'abord eu un statut coopératif, chacun des habitants possédant un certain nombre de parts de la société. Les appartements ont été acquis en pleine propriété vers 1977. Ces logements, dont le nombre actuel est de 90, ont été construits en 1957 en trois ensembles : Athénée 1 (16-18 avenue Franklin Roosevelt et 2 à 4 bis rue Lakanal), Athénée 2 (24 à 28 boulevard Colbert) et Athénée 3 (2 rue Achille Garnon). On peut constater les similitudes de construction entre ces trois ensembles.



### *Immeubles rue de Bagneux.*

La SA d'HLM d'Ile-de-France a réalisé, au 14 rue de Bagneux, un ensemble de quatre immeubles, soit 36 appartements. L'emprunt de 93 Mfrs destiné à leur construction a reçu la garantie de la Ville le 3 décembre 1956. Les logements étant destinés à l'accession à la propriété, le soutien de la Ville a donné lieu à de vives discussions. Le maire a tranché en faveur du soutien car « cela absorbe un certain nombre de candidatures au logement dont l'Office est dégagé ».

### *Immeubles rue des Mésanges.*



*L'ensemble de logements des Mésanges, situé à la partie nord-ouest de la ville. (Coll. privée)*

Encore une histoire un peu complexe... Le 3 décembre 1956, le Conseil municipal vote la réservation de terrains dans le quartier des Mouille-Bœufs en vue de la construction de logements économiques, le lieu présentant « les avantages de l'isolement et du repos. » La visée est la construction d'un groupe de 108 logements par l'OPHLM. La commune obtient l'accord de l'administration de tutelle en juin 1957, et un expert évalue les terrains à 20 528 300 frs. Le Conseil municipal du 9 décembre 1957 décide d'acquérir les terrains (10 770 m<sup>2</sup>) à l'amiable ou par expropriation, et il lance la demande de DUP. Le 13 mai 1958, réponse positive du préfet. Mais entre temps les terrains ont été achetés par la SA d'HLM de la Vallée de la Seine qui a dû trouver l'emplacement intéressant et décidé de « griller » l'Office municipal. Le



maire leur demande que ces terrains soient rachetés par la Ville, mais la SA propose de construire elle-même et de réserver des logements pour des demandeurs de Sceaux ; ce que le maire va accepter, et le 16 mars 1959 il informe le préfet que la Ville renonce à l'acquisition des terrains et que l'opération prévue est reprise par la SA. Le 18 septembre 1959, le Conseil municipal décide d'accorder la garantie communale à un emprunt de 343 Mfrs pour la construction de 140 logements HLM locatifs.

Ces logements ont conservé leur caractère locatif social. Ils constituent la résidence des Mésanges, actuellement gérée par l'AOTEP, qui comporte 140 appartements, dont 28 sont réservés à l'attribution par la ville de Sceaux. L'ensemble est excentré par rapport à la ville de Sceaux, mais il n'est pas loin de l'école des Clos-Saint-Marcel et de Robinson, avec le RER, les autobus et les commerces.

## LA RÉSIDENCE DES BAS-COUDRAIS

Sur le plan historique, la construction de la résidence des Bas-Coudrais est beaucoup plus simple, puisqu'il s'agit d'une initiative de la SCIC, Société centrale immobilière de la Caisse des Dépôts et



*Résidence des Bas-Coudrais, rue Marc Sangnier. (Coll. privée)*

Consignations, qui, à la fin des années 50, a réalisé dans la région, en particulier à Bagneux et à Fontenay-aux-Roses, de nombreuses



résidences de grande taille. Le 30 novembre 1953, le maire annonce qu'il soumettra au Conseil municipal un vaste projet de la CDC. Celui-ci sera discuté le 10 mai 1954 autour de la question : la Ville s'associe-t-elle ou non au projet ? La conclusion est positive et, par décision du 4 juin 1956, la Ville s'associe à la SCIC dans une Société d'Economie Mixte (SEM) qui portera le nom de SAIEM des Blagis et sera propriétaire d'un bâtiment situé rue Léon Blum. Dans la SAIEM, la commune fait un apport de 46 670 000 frs, pour 4 667 actions. La CDC possède 9 328 actions et cinq personnes physiques en possèdent une (sur un total de 14 000). La SAIEM est propriétaire de 85 logements sur un total de 789. On voit donc que la Ville n'est formellement associée à la résidence des Bas-Coudrais que pour une petite part de celle-ci<sup>6</sup>.

Etudes et construction de la résidence des Bas-Coudrais seront effectuées sans traîner, avec les financements de la CDC et du 1% patronal, et les 789 logements seront occupés entre décembre 1956 et 1959. La Ville finance la voirie extérieure et la SCIC la voirie intérieure, manquant de prévoyance en matière de places de stationnement, ce qui reste un problème récurrent. Pendant longtemps l'église des Blagis, construite à partir de 1931, sera le seul équipement du quartier. Le centre commercial sera aussi construit par la SCIC, en 1957, de même que le centre socio-culturel, appelé centre Alfa, qui évoluera plus tard en UDAC, puis en CSCB, et jouera un rôle important dans l'animation du quartier. L'école sera construite dans un cadre intercommunal, et ouverte en 1959. Les architectes de la résidence, MM. Andrault, Chaillier, Fournier et L'Hernaut, conduits par Eugène Beaudoin, ont réalisé un ensemble qui se différencie nettement, et en bien, de la plupart des ensembles de logements sociaux réalisés à cette époque (et même depuis). L'ensemble bâti est varié, avec des bandes de petits pavillons (63 en tout), 8 bâtiments en R+3 et R+4, et trois « tours » de 8, 10 et 12 étages. L'ensemble comporte de vastes espaces verts, dont une vaste pelouse centrale et un espace boisé classé. Son architecture est pleine de signes qui évitent la monotonie, et des passages sous les immeubles permettent une diversité de cheminements.

---

<sup>6</sup>Le 30 mars 1992 la commune a décidé avec l'accord de la CDC de prendre le contrôle de la SAIEM des Blagis qui a pris alors le nom de SEMA-Sceaux (Société d'économie mixte locale d'aménagement). Pour ce faire, la CDC a vendu la moitié de ses parts à l'Office municipal de HLM qui assure désormais la gestion des 85 logements non conventionnés situés du n° 2 au n° 16 de la rue Léon Blum. Nous verrons plus loin l'action de la SEMA-Sceaux dans d'autres constructions ; tout son parc immobilier est géré par l'OPHLM.

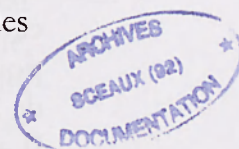


Depuis sa réalisation à la fin des années 50, la résidence des Bas-Coudrais a tenu une place importante dans la ville. Elle tend quand même à y rester une enclave comme l'atteste la difficulté à résoudre correctement la question du ramassage des ordures ménagères. Dans un ensemble aussi vaste, la dynamique sociale a évolué d'une manière représentative de la banlieue parisienne : vie sociale intense des premiers arrivants, heureux de disposer enfin d'un bon logement après toutes les difficultés de l'après-guerre ; problèmes liés à la concentration de jeunes ; engourdissement lié au vieillissement de la population, et renouvellement relativement récent. A ses débuts, la résidence des Bas-Coudrais est occupée majoritairement par des familles populaires : une étude de 1962 montre que 53% de la population active est constituée d'ouvriers et d'employés. Des cadres sont logés au titre du 1% patronal, provenant de Renault, La Samaritaine, Air France, Thomson, etc.

La mise aux normes des logements a nécessité des travaux, qui ne sont pas terminés. Ces travaux ont été l'occasion d'augmentations de loyers, parfois très importantes, qui sont mal supportées par les locataires. En effet la SCIC, relayée par sa filiale immobilière « Icade Patrimoine », n'a pas signé de convention formelle avec l'Etat ni avec la Ville : les loyers sont « libres », les locataires ne perçoivent pas l'APL (aide personnalisée au logement), les logements ne sont pas considérés comme des logements sociaux au titre de la loi SRU. Et pourtant il est clair que cette résidence devrait être considérée, au moins partiellement, comme du logement social. La SCIC est une filiale de la CDC, elle-même chargée d'une mission de service public en matière d'aménagement et de logement social. A ce titre, elle gère une masse énorme de fonds (livrets d'épargne, cotisations de retraite) à la place de l'Etat. Il est donc clair qu'une grande partie des logements des Bas-Coudrais, à tout le moins ceux qui ne relèvent pas du 1% patronal, devraient être l'objet d'une convention avec l'Etat qui fixerait un plafond de ressources pour les locataires et limiterait le montant des loyers. Mais Icade-Patrimoine n'en a aucune envie car la résidence est une bonne source de revenus... Cela explique l'intention manifestée par la Ville d'acheter la résidence pour en faire conventionner les logements en conformité avec leur destination originelle.

## **À PARTIR DE 1959 : PRIORITÉ À L'AMÉNAGEMENT URBAIN**

Aux élections municipales de mars 1959, la liste de Gauche conduite par Édouard Depreux est battue par une liste MRP-Divers





Droite conduite par Erwin Guldner. Aménagement urbain et habitat social sont des objectifs qui ne s'opposent pas, au contraire à mon avis. Mais, dans la pratique, force est de reconnaître que les municipalités Depreux ont eu plus le souci du social, au point de négliger parfois les réservations de terrain pour des équipements publics (terrains de sport et gymnases, crèches, marchés, stationnement, etc.), comme ce fut le cas à propos de la résidence des Bas-Coudrais, aux Blagis. Sans doute l'immense déficit de logements des années 40 et 50 a-t-il joué dans ces orientations, et des terrains ont été réservés pour des habitations, pour les groupes scolaires et pour la voirie. Inversement les municipalités Guldner, suivies par celles dirigées par Pierre Ringenbach et Philippe Laurent, ont accordé beaucoup d'importance à l'aménagement de la ville, mais le logement social n'a pas été pour elles une priorité, même si des choses ont été faites. Ici encore, les hommes ont eu leur importance : sans vouloir citer chacun ni établir de récompense, on ne peut manquer d'être frappé par la constance de l'action de M. Louradour en faveur du logement social. C'est lui qui sermonnait ses collègues, au Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 1977, sur la nécessité de construire des HLM, et pas seulement des ILM, en aidant l'OPHLM à acquérir des terrains. Ultérieurement, c'est M. Mermet, adjoint au maire et président de l'Office, qui sera un promoteur très efficace du logement social.

Les premières réalisations s'inscrivent dans la suite de ce qui avait été lancé avant 1959. La SCIC ne fera plus rien de social à Sceaux et les réalisations seront l'œuvre de quelques SA d'HLM et surtout de deux structures communales : l'OPHLM et la SEMA-Sceaux.

### ***Immeubles avenue Jean Perrin.***

La SA d'HLM d'Ile-de-France va construire 19 logements aux 4-6 avenue Jean Perrin, suivant la formule, mentionnée plus haut, dite de location-attribution, qui est une vente pure et simple. Elle reçoit la garantie de la commune pour ses emprunts, sous réserve que 25% des logements soient attribués (c'est-à-dire vendus !) prioritairement à des candidats présentés par la commune (décisions du 10 octobre 1960 pour un emprunt de 280 Mfrs et du 18 mai 1961 pour un complément de 299 Mfrs).

Il s'agit ici d'immeubles en briques, avec soubassement en pierre calcaire, comme pour les HLM des n° 26-28 av. Jean Perrin. Ces immeubles, constituant la résidence des Peupliers (un nom qui n'est plus utilisé depuis que les peupliers de l'avenue Jean Perrin ont été abattus), seront inaugurés le 27 octobre 1963 par la municipalité. Celle-ci y voit sa première réalisation de logements sociaux, « 27



logements HLM », comme dit le BMI du 4<sup>ème</sup> trimestre 1963. En fait il n'y a que 19 logements, dont le caractère social est très relatif !

## ACTION DE L'OPHLM ET DE LA SEMA-SCEAUX

### *Alsace-Bretagne*



*Square d'Alsace. (Coll. privée)*

La première réalisation sera l'ensemble « Alsace-Bretagne », qui constituait la « troisième tranche » de l'équipe Depreux. Il comporte deux ensembles, appelés désormais Alsace (73 logements) et Bretagne (81 logements), situés rue des Pépinières, qui seront construits selon une même opération, sur un terrain de 14 500 m<sup>2</sup>. Les terrains côté Ouest ont été achetés partie par la commune, à 34 frs/m<sup>2</sup>, suite à la DUP (voir ci-dessus), et ensuite cédés à l'OPHLM au prix très réduit de 15 frs/m<sup>2</sup> ; ceux côté Est ont été achetés par l'OPHLM à l'amiable, à prix fort (70 frs/m<sup>2</sup>). Les dépenses de voirie intérieure et extérieure ont été prises en charge par la Ville. L'opération a traîné en longueur pour différentes raisons : le délai d'obtention de la DUP ; l'offensive d'un promoteur (la SCI Desgranges) pour acheter directement 5 860 m<sup>2</sup> des terrains de l'ensemble (offensive avortée car l'opération n'aurait été rentable qu'avec des constructions à R+4 qui nécessitaient l'accord de la mairie) ; les premiers appels d'offre pour la construction ont été infructueux car la seule entreprise soumissionnaire avait des



prix supérieurs de 78% au coût plafond des HLM ; lenteur d'obtention des prêts. La construction n'a finalement été possible qu'en acceptant une réalisation industrielle, avec une qualité inférieure aux précédentes réalisations de HLM (Perrin/Blum et Chrétienté). La construction a démarré le 11 septembre 1966 et les locataires ont emménagé entre novembre 1967 et avril 1968. L'ensemble a ensuite été l'objet de travaux importants, en particulier pour l'isolation thermique, ce qui a transformé son apparence. Il est intégré au contrat de ville intercommunal des Blagis pour favoriser son intégration dans la ville.

Le statut foncier de la résidence a évolué en 1993 lorsque la commune a facilité la construction de la résidence Tocqueville, résidence pour étudiants construite par Meunier Promotion. Pour bénéficier des droits à construire restant sur le terrain de l'OPHLM, il a été institué une « copropriété horizontale » qui lie la propriété de l'Office et la résidence Tocqueville. Mais cette dernière a ensuite été vendue par appartements, et la situation foncière est devenue très complexe, sans compter que, pour permettre la circulation automobile des « étudiants », la voirie intérieure de la résidence a été intégrée en 1996 au domaine public communal.

### ***Ensemble Lakanal-Esterel***

Voici encore une longue histoire, dont la partie émergée commence en 1958, lorsque l'OPHLM sollicite l'intervention de la Ville pour demander la DUP pour acquérir 7 177 m<sup>2</sup> de terrain, rue Lakanal, pour y édifier un ensemble de trois bâtiments de logements locatifs. Le Conseil municipal vote la demande le 30 juin 1958, mais le préfet refuse la DUP. En 1962, l'OPHLM peut acquérir par voie amiable une première parcelle de 2 361 m<sup>2</sup>. Le reste du terrain sera acheté progressivement par l'Office, entre 1967 et 1968. Le financement de la construction de l'ensemble de 67 logements est acquis en 1970, et les travaux sont terminés en 1972. Il faut toutefois noter que l'aide de l'Etat n'a été accordée que pour des logements appelés ILM (immeubles à loyer moyen), de standing supérieur à celui des HLM de l'époque, et à des taux d'intérêt moins intéressants. En conséquence, les loyers étaient de 20% plus élevés. Ces logements sont considérés comme logements sociaux par la loi SRU et ils ouvrent droit à l'APL.

Un autre immeuble, appelé *Savoie* - du nom de la province d'origine de M. Paul Mermet, président de l'OPHLM - sera construit dans le même ensemble en 1982, au 9 bis allée de l'Esterel. Il comporte 18 logements de petite taille destinés à accueillir des



personnes âgées et des jeunes ménages. Cet immeuble est mieux réalisé en termes de qualités phoniques et thermiques. Il inaugure le chauffage électrique. La construction est financée par un PLA (prêt locatif aidé par l'Etat), sans aide financière de la Ville. M. Mermet écrit<sup>7</sup> que « les locataires actuels de l'office ne financeront pas de déficit sur cette opération ; cette volonté de maintenir l'équilibre de chaque opération est d'ailleurs respectée également pour toutes les constructions neuves ou réhabilitations récentes ou en cours de l'OPHLM », un engagement qui fait écho à une motion du Conseil municipal, le 17 décembre 1965, demandant à la SCIC de ne pas faire supporter aux locataires le coût des constructions nouvelles.

### *Groupe Chrétienté*



*Rue de la Chrétienté – Côté jardin. (Coll. privée)*

Le groupe, qui comportait 49 logements en 1954, a été agrandi en trois étapes pour le porter à 96 logements. Dans un premier temps, un terrain de 991 m<sup>2</sup> a été acheté en 1960 par la Ville, qui l'a cédé gratuitement à l'OPHLM en 1971. 16 logements ILM (voir ci-dessus Lakanal/Esterel) ont été construits en 1972, 14 et 14 bis rue Paul Couderc, selon une opération appelée « Chrétienté extension ».

<sup>7</sup> *Bulletin municipal*, n° 11 nov. 1981



Une seconde opération s'est déroulée en 1989-1990 avec la construction, sur la même emprise, de 15 logements PLA, de 15 logements PLI et d'un parking souterrain, dans le cadre d'une restructuration des premières constructions qui a nécessité la démolition de 10 pavillons. En 1994-1995, enfin, une troisième opération a vu la construction de 11 logements PLA, allée Palloy. Les deux opérations ont été conduites par le cabinet Maillard, Vilette et associés, qui a eu à traiter de délicats problèmes de pente et de glissement du sol glaiseux.

In fine, le groupe Chrétienté comporte six pavillons et 90 appartements. 81 logements sont conventionnés et 15 (les PLI) ne le sont pas. Ces 96 logements constituent un ensemble architectural harmonieux et de bonne qualité, situé sur la rue de la Chrétienté, l'allée Palloy et la rue Paul-Couderc, et donc très bien situé entre le centre ville et le parc de Sceaux.

### *Centre ville ancien : rues des Imbergères, des Ecoles et Florian*

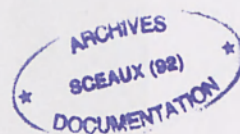
Dans le centre ancien, des logements sociaux ont été construits par réaménagement de bâtiments existants, ou par reconstruction après démolition. Sur la base d'immeubles appartenant de longue date à la Ville, rue des Ecoles, rue Florian et rue des Imbergères, et avec des acquisitions plus récentes, trois ensembles ont été constitués par l'OPHLM. Pour la question du logement social, qui nous intéresse ici, il faut remarquer que, jusque dans les années 60, le centre ancien était majoritairement habité par des familles populaires, occupant des logements souvent petits et manquant de confort, voire insalubres, mais à faible loyer. Une politique de rénovation a été impulsée par la municipalité à partir de 1975, avec les conseils de l'ARIM et d'importantes aides de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat). Le 2 décembre 1977, le Conseil municipal a décidé de conclure avec l'Etat et l'ANAH une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat du Vieux Sceaux. Les actions ont abouti à une réelle rénovation, mais aussi, plus ou moins rapidement, à la cherté des logements, aussi bien à la vente qu'à la location, et au remplacement progressif d'un milieu populaire par des familles beaucoup plus aisées. Il est probable que, en termes d'habitat à faible loyer, les réalisations conventionnées de l'OPHLM sont loin de compenser les pertes associées à la rénovation.

Dans cet ensemble, l'actuelle résidence de personnes âgées, au 17 rue des Imbergères, trouve son origine dans un projet de regroupement des services financiers de la commune, aux 15 bis et 17 : le 21 février 1955, le Conseil municipal décide d'en demander



l'expropriation pour cause d'utilité publique. En fait l'immeuble sera acquis à l'amiable en 1957 et les habitants y resteront moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire d'occupation. Mais le projet initial est abandonné, et la Ville, après avoir envisagé de céder l'immeuble à l'OPHLM pour la construction de 22 logements dont un certain nombre serait réservé à des personnes âgées, décide en 1962 de démolir l'immeuble et, sur le terrain de 1 308 m<sup>2</sup>, de construire 30 logements pour personnes âgées, avec 3 logements de fonction et des salles pour un foyer. Le projet est finalisé en 1964. La commune reçoit l'aide de l'Etat, de la Sécurité sociale (via la CNAV) et du département de la Seine. Les LFPA (logements-foyer pour personnes âgées) ouvrent en mars 1968, avec 26 studios et six 2-pièces. Une convention votée par le Conseil municipal du 13 février 1968 confie leur gestion à bail à la « Résidence des Imbergères ». Celle-ci est une association ad hoc, affiliée à l'AREPA (Association des résidences pour personnes âgées), et qui n'est composée que de sept conseillers municipaux. Côté contrôle, c'était parfait pour le Maire, mais pas pour les citoyens...

En 1972, la commune décide d'agrandir les LFPA. A cette fin, les parcelles situées aux 21 (propriété Fourcade, maison dont la façade est ornée du fronton « Aux Muses » et comportant un beau parc à l'arrière) et 23 rue des Imbergères, d'une surface de 2 357 m<sup>2</sup>, sont acquises en 1976. Le 19 (ancienne blanchisserie Morisseau) et le 15 sont acquis en 1978. Un projet d'ensemble a été réalisé, comportant le transfert des constructions à l'OPHLM, avec un bail emphytéotique de 65 ans, l'extension des LFPA et la réalisation de logements locatifs à gestion directe par l'Office avec bail à construction de 65 ans. A titre d'exemple, pour l'immeuble du 19, que la Ville a vendu à l'OPHLM, le coût de la réhabilitation par l'OPHLM (2 575 kF) a été pris en charge pour partie par l'Etat (ANAH, 70%), la Région (10%) et le Département (10%), sur base d'un prix de référence de 1 788 kF. Le dépassement (787 kF) a été pris en charge par l'Etat (222 kF), le Département (64 kF), la Région (127 kF) et la Ville (374 kF). Tout cet ensemble a été terminé en 1984 et, à l'exception de réaménagements effectués en 1993, aboutit à la situation actuelle avec 15 logements conventionnés gérés par l'OPHLM (un au 15, six au 19, huit au 21-23 rue des Imbergères) et une Résidence pour personnes âgées (RPA, nouveau nom des LFPA), gérée directement par le Centre communal d'action sociale (CCAS, successeur depuis 1984 du Bureau d'aide sociale) de la Ville, comportant 45 studios et huit 2-pièces. Certes les montages ont été complexes, mais la commune dispose actuellement d'un ensemble très fonctionnel, situé en plein centre ville, et qui conserve le caractère de la rue des Imbergères.





Un autre ensemble de logements sociaux comporte les 8-10 rue Florian et les 14 bis à 18 rue des Imbergères. Par un bail à construction de 65 ans, l'immeuble du 10 rue Florian, qui appartient depuis longtemps à la commune, a été cédé à l'OPHLM qui l'a réhabilité en 1980, réalisant trois logements PLA. Un autre bail à construction, de 60 ans, a permis la construction du bâtiment du n° 8, comportant un local commercial. Aux 14 bis-18 rue des Imbergères, l'Office a réalisé en 1988-1990 26 PLA neufs et des parkings. Le terrain, propriété de la Ville, faisait partie du domaine scolaire de l'école du Centre et comportait un vieux gymnase. Le 30 septembre 1988, le Conseil municipal a décidé le déclassement et la signature d'un bail à construction de 60 ans avec l'OPHLM. M. de Segonzac, architecte de ces constructions, a conçu un bel ensemble architectural, bien situé en plein centre ville. On pourrait croire que les constructions sont toutes anciennes, mais seuls le 18 bis rue des Imbergères (qui n'appartient pas à l'OPHLM mais à la Ville) et le 10 rue Florian sont anciens.

Rue des Ecoles, la commune était propriétaire de l'immeuble du 33, et elle a acheté celui du 31 en 1977 (quid du 29 ?). Par bail emphytéotique de 65 ans, la Ville a cédé les immeubles à l'OPHLM qui les a réhabilités en 1981, aboutissant à 12 logements PLA, pour un coût total de 3,55 MF, avec l'aide de la Ville et des subventions de l'Etat (50%), de la Région et du Département. Par ailleurs, la commune était aussi de longue date propriétaire du 24 rue des Ecoles, un immeuble qui a successivement abrité des logements locatifs, la crèche, la PMI, un centre de soins et le centre de planning familial. Le 25 février 1977, le Conseil municipal décide de vendre cet immeuble. La vente ne sera pas réalisée, mais la commune achète le 26 rue des Ecoles en 1983, et elle signe avec l'OPHLM un bail à construction de 60 ans, avec loyer libératoire de 3,4 MF, pour la réalisation aux 24-26 de 22 logements PLI, deux locaux d'activité et des parkings, qui seront terminés en 1990.

## **DEUX GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT : ILÔT CHARAIRE, ILÔT BENOÎT**

Fin 1959, le Conseil municipal demande à l'Etat l'application de la procédure de rénovation urbaine à cinq secteurs du centre ville, appelés A, B, C, D et E. Après une longue phase d'étude, le principe de l'opération est approuvé par l'Etat le 5 août 1967. Le 8 décembre



1968, le Conseil municipal approuve une convention avec la SCIC pour un aménagement d'ensemble, et décide de demander la déclaration d'utilité publique. Une réponse positive sera obtenue le 4 août 1969, mais « il est bien entendu que, s'agissant d'une opération directe entreprise par la commune de Sceaux, celle-ci renonce à toute aide de l'Etat » (lettre du sous-préfet, du 7 mai 1969). Les secteurs B et C ne seront pas réalisés ; pour le secteur D, la collectivité sera « grillée » par les promoteurs qui réaliseront les opérations Armorial et Ermitage ; et les secteurs A (îlot Charaire) et E (îlot Benoît) donneront lieu à des opérations publiques sous forme de zones d'aménagement concertées (ZAC) qui seront officiellement achevées en 1991.

### *Ilôt Charaire.*

Le projet d'aménagement de ce secteur a anticipé la fermeture de l'imprimerie Charaire, qui occupait 8 356 m<sup>2</sup> et qui a fermé ses portes en 1972. Les grandes lignes de l'aménagement ont été fixées par le Conseil municipal lors des séances du 18 décembre 1974 et du 28 février 1975, mais le contenu a pas mal fluctué entre 1975 et 1984. Le principe de base est que la Ville acquière 10 691 m<sup>2</sup> de terrains : il s'agit des 8 356 m<sup>2</sup> de l'imprimerie (qui ont rapidement été achetés par la « S.I. avenue de Camberwell » qui comptait bien y réaliser une fructueuse opération immobilière), et le reste provenant de nombreuses petites parcelles. La Ville a ensuite conservé la propriété de ces terrains, les concédant par des baux à construction de 65 ans (après ce délai, les constructions reviendront à la Ville) pour construire des équipements, des commerces, des parkings publics et privés, des logements neufs, libres ou sociaux. La procédure exclut toute vente des logements réalisés. Les espaces extérieurs, qui sont surtout piétonniers, restent gérés par la Ville. En 1979, la Ville lance un concours architectural et financier, et elle retient la candidature de l'OCIL. Le 19 décembre 1981, le Conseil municipal demande au préfet de créer la zone d'aménagement concerté (ZAC) de rénovation urbaine, en régie directe. Celle-ci s'est faite en deux grandes étapes, qui ont commencé en 1982 et se sont terminées en 1985 pour la 1<sup>ère</sup> phase



*Vue partielle du quartier Charaire : des logements aidés ou libres, des commerces, des équipements publics. (Coll. privée)*



et 1989 pour la 2<sup>ème</sup>. Il a été construit 33 logements libres et 70 logements sociaux PLA. Ces derniers seront réalisés par la SA d'HLM « La Vallée de la Seine » (AOTEP), déjà propriétaire de la résidence des Mésanges. La première étape a vu la construction de 49 logements PLA, et la seconde étape de 21 logements PLA. Parmi ces 70 logements, 18 sont attribués par la Ville, environ huit par le préfet, et le reste par l'OCIL, pour partie au titre du 1% patronal. Rappelons à ce sujet que, depuis 2005, le préfet a délégué au maire l'attribution de son contingent de logements. Notons aussi que, sur l'îlot, l'OPHLM a acheté le « Chalet du Parc », 7 rue de Penthievre, qui comporte ses bureaux ainsi que 3 logements PLA.

### *Ilôt Benoît.*

Cet îlot a été défini autour du « passage Benoît », situé entre les rues Hippolyte Boulogne et des Imbergères, et composé (en 1959) de logements en très mauvais état. La Ville confie d'abord une étude d'architecture à M. Jantzen, architecte en chef des Monuments historiques, et des études d'ensemble à la Seretes. Ces premières études, conduites dans l'objectif d'y réaliser du logement social et quelques équipements, aboutissent à deux projets dont l'un prévoit de conserver la presque totalité des bâtiments du passage, et l'autre leur destruction. Dans un premier temps, en 1978, la première hypothèse est retenue. Mais la Ville confie une nouvelle étude à l'ARIM, d'où il ressort que la rénovation des logements anciens du passage coûterait très cher pour un résultat médiocre. Finalement les bâtiments anciens seront détruits, à l'exception de ceux donnant sur la rue des Imbergères. Le 24 juin 1983, le Conseil municipal approuve le principe d'une ZAC. Les terrains, d'une surface totale de 4 203 m<sup>2</sup>, sont acquis par la SCIC ou par la Ville (qui les revendra à la SCIC en 1988). Le Conseil municipal approuve le dossier de création de la ZAC (le 24 avril 1986) et la convention chargeant la SCIC de réaliser l'opération. Finalement, terminée fin 1989, celle-ci comporte un parking souterrain, un « équipement public » (la maison du 38 rue des Imbergères, que la Ville a récemment vendue à M. Bjarnasson, architecte), des logements PLA (23 logements neufs, 1-3 passage des Vignerons, et 4 logements réhabilités, 5 passage Benoît) et 41 logements libres. Ceux-ci ont d'abord été achetés par une filiale d'AXA qui, moins de cinq ans après la construction, les a vendus à des particuliers. L'OPHLM est propriétaire des 27 logements PLA et du 30 rue des Imbergères, réhabilité, qui équivaut à un PLI. L'îlot constitue un ensemble architectural bien intégré et réussi. Notons quand même que l'objectif initial de réaliser sur l'îlot des logements sociaux et des locaux artisanaux est loin d'avoir été rempli : il n'y a pas



d'artisan, et la surface construite ou rénovée est de 3 300 m<sup>2</sup> pour le logement libre, mais de seulement 1 546 m<sup>2</sup> pour le logement aidé. L'ensemble de l'îlot Benoît est géré par une association syndicale qui rassemble l'OPHLM, la SEMA-Sceaux (pour son parking souterrain) et les copropriétaires privés, regroupés en cinq copropriétés.

Si l'on compare les opérations Charaire et Benoît, on constate que la première comporte beaucoup d'équipements et de logements sociaux, alors que la seconde, qui devait initialement être réservée au logement social, est nettement moins bien pourvue à cet égard.

## NOUVEAUX LOGEMENTS AUX BLAGIS

En 1987, l'OPHLM a lancé la construction d'un petit immeuble au 7 rue des Aulnes, utilisant toujours le terrain Renaudin du début du siècle et du terrain libéré en 1982 lors de la restructuration des pavillons, avec la destruction de trois pavillons. L'immeuble, qui comprend 10 logements PLA, a été terminé en 1989.

Un ensemble de deux immeubles, avec 20 logements PLA, a été construit aux 17-19 avenue Georges Clémenceau et terminé en 1993. Il est construit sur une partie du groupe scolaire des Blagis où se trouvaient des logements de fonction. Rappelons que l'école des Blagis a été construite en 1956 sur un terrain appartenant au Syndicat intercommunal des Blagis. Ce dernier a été dissout en 1991, et son actif est revenu à la commune de Sceaux. Cette dernière a décidé de démolir les logements de fonction, et elle a consenti à l'OPHLM un bail à construction de 35 ans, pour un montant de 4,2 MF ; en contrepartie la commune a accordé à l'Office un subvention de 2,87 MF, comprenant une subvention de 1,82 MF pour surcharge foncière. Ce montage a permis à la commune de dégager une plus-value importante sur les terrains, et d'obtenir de l'Etat et de la Région une aide maximum de 1,8 MF.

D'autres logements locatifs ont été construits en 1994-1996 par la SEMA-Sceaux : 24 appartements PLA au 8 place des Ailantes et 12 pavillons PLI au 20-22 rue du Dr Roux. Les terrains proviennent de restructurations complexes impliquant le théâtre des Gémeaux, l'ancien marché des Blagis, le commissaire-priseur et le groupe scolaire. Auparavant la commune, dans le but de créer un Foyer de jeunes, avait effectué une réservation sur 2 199 m<sup>2</sup> de terrains situés entre la rue du Dr Roux et l'avenue Georges Clémenceau, et où se trouvait un dispensaire tenu par des religieuses des Auxiliatrices de la Charité. Le terrain appartenait pour partie à l'association « Les Amis



de Saint-Stanislas des Blagis » ; celle-ci a été dissoute et ses biens dévolus à l'Association diocésaine de Nanterre. En 1976, le Conseil municipal adoptait unanimement le projet de foyer de jeunes et décidait d'un emprunt destiné à le réaliser. Cela ne s'est jamais fait, et le terrain n'a été acquis qu'en 1990 par préemption suite à une DIA. Sur ces terrains, un montage immobilier complexe, comportant la constitution d'une « copropriété horizontale », a été conclu entre la Ville et M<sup>e</sup> Siboni, commissaire-priseur, suite à une délibération du Conseil municipal du 4 juillet 1991. Il a conduit à la réalisation de l'Hôtel des ventes, de la Halle des Blagis, de la place des Ailantes, et du groupe de logements construit par la SEMA-Sceaux. Le 27 janvier 1993, le Conseil municipal décidait de céder un terrain à la SEMA, suivant un bail à construction de 35 ans, moyennant un loyer libératoire de 6 MF. Et la SEMA, suivant les plans de M. de Segonzac, architecte, a construit les 24 appartements PLA, qui donnent sur la place des Ailantes, et les 12 pavillons de la rue du Docteur Roux, qui ont été terminés en 1996.

Ces pavillons préfigurent ce qui pourrait être une conciliation entre le besoin de logements sociaux et le goût de nombreux Français pour l'habitat individuel, en évitant que ce dernier ne soit exilé en grande banlieue et ne contribue à l'étalement urbain. Ils montrent (ce qui est déjà réalisé en d'autres endroits) que l'habitat individuel peut être dense, c'est-à-dire réalisable en milieu urbain, tout en restant agréable. On peut seulement regretter que le financement ait fait appel aux prêts PLI, qui aboutissent à des logements non conventionnés, à loyers élevés.

Une autre construction a été édifée en même temps sur l'ancien parking des Gémeaux, qui servait aussi pour le marché, au 41-47 rue du Dr Roux. Il s'agissait là d'un terrain communal. La commune a d'abord voulu traiter avec Ile-de-France-Pierre. Cette société ayant été défaillante, la commune a vendu le terrain à une SA de HLM, la SAHLMAP, pour 9,5 MF (terrain et versement pour dépassement du Plafond légal de densité), en réservant un droit d'usage pour 15 places de parking destinés aux Gémeaux. 32 logements locatifs ont été construits avec l'aide du 1% patronal. Ils sont du type PLI, c'est-à-dire non-conventionnés.

### *Sentier de la Tour*

Au sentier de la Tour, l'année 1993 a vu la finition d'un ensemble édifié par l'OPHLM suivant les plans de l'« Atelier de site » : 44 logements aux n°12 à 20, et, au 10, un *Cantou* pour personnes âgées



avec 12 petits logements, dont 4 sont reconnus comme logements sociaux. La disponibilité des terrains provient d'une ancienne réservation foncière effectuée dans les années 60 en vue de la construction de « l'école maternelle des Hauts Sablons ». Des surfaces ont été réservées dans une bande de terrain située entre le sentier de la Tour et une limite située à 50 m au Sud, en retrait de la rue Houdan.



*Sentier de la Tour. (Coll. privée)*

Le 1<sup>er</sup> décembre 1972, le Conseil municipal décide d'acquérir les terrains à l'amiable ou par expropriation. Le projet est déclaré d'utilité publique par le préfet le 19 juin 1974. Progressivement, de nombreux terrains sont achetés à l'amiable. Mais à la fin des années 70 l'idée d'une école maternelle est abandonnée au profit de logements sociaux, pour lesquels la réalisation de la Coulée verte, en 1990-1991, offre un nouvel accès par le côté Est du sentier de la Tour. Une enquête d'utilité publique est effectuée en octobre 1990 pour permettre d'exproprier le dernier terrain manquant. Le Conseil municipal du 5 octobre 1990 décide une application anticipée du POS en cours de révision, avec passage du COS de 0,5 à 1,0, pour un ensemble de logements sociaux. Celui-ci sera réalisé par l'OPHLM, sur les terrains appartenant à la Ville, suivant un bail à construction de 35 ans, moyennant le versement de 9,5 MF, compensé en partie par une subvention de la Ville de 6,7 MF. Outre les logements, 27 PLA et 17 PLI, l'Office a construit un *Cantou*, appelé la « Maisonnée du sentier », comportant 12 chambres individuelles. Cette réalisation



originale permet d'accueillir des personnes âgées dépendantes. La gestion du *Cantou* est confiée à une association, *Le Cantou de Sceaux*, affiliée à un réseau national. Le paiement des loyers à l'OPHLM est garanti par la Ville. Les bâtiments du sentier de la Tour, de petite taille et d'une architecture agréable, sont situés dans un environnement qui est à la fois calme, avec la proximité de la Coulée verte, et proche de nombreux services.

### ***Le square Robinson***

Deux délibérations du Conseil municipal ponctuent l'histoire précoce de ce secteur : le 4 avril 1962, approbation d'un projet du département de la Seine d'un PIR (parking d'intérêt régional) ; le 7 avril 1972, approbation d'une convention avec le STP (syndicat des transports parisiens, qui a acquis un terrain de 7 500 m<sup>2</sup>) concédant à la Ville de Sceaux la gestion du PIR, sur 6 400 m<sup>2</sup>, le reste du terrain étant concédé à la station-service Total. Quelques années plus tard, et avec l'accord du STP, la Ville lance le projet d'une ZAC sur l'îlot Robinson. Le projet est adopté par le Conseil municipal du 10 mai 1988, qui lance le concours d'aménagement. La proximité de la gare RER et de nombreuses lignes d'autobus est évidemment favorable au projet. Celui-ci prévoit la reconstruction en souterrain du PIR (ce parking public est la propriété de la Ville), la réalisation d'un espace central piétonnier, et la construction d'immeubles comportant 35% de bureaux et commerces, 35% de logements libres et 30% de logements aidés, sur un total de 20 000 m<sup>2</sup> de plancher. Le terrain est celui du STP augmenté de quelques parcelles avoisinantes. Sans vouloir décrire ici tout le déroulement de la procédure de ZAC, je cite quelques dates : le Conseil municipal du 24 novembre 1988 a retenu le projet d'aménagement de Franco-Suisse Bâtiments ; le dossier de ZAC a été voté le 22 juin 1990 ; les travaux ont été terminés courant 1993 ; et le contentieux avec l'aménageur s'est terminé par une transaction très contestée mais approuvée par la majorité du Conseil municipal le 28 octobre 1999.

Sur le plan logement, les 80 logements libres, constituant la résidence *Clémencia*, ont été vendus à des particuliers. Ils sont situés au calme, vers l'intérieur de l'îlot. Les 75 logements locatifs sont la propriété de l'OPHLM. Ils sont situés vers la rue Houdan, et comportent 39 PLA et 36 PLI. On note donc que, s'agissant d'une opération immobilière publique se déroulant sur un terrain appartenant à un établissement public, les logements sociaux (PLA)



sont en petit nombre, ne constituant que le quart de l'ensemble des logements. A Robinson, les locataires bénéficient d'un environnement favorable en matière de transport et de commerces. Mais cela a des contreparties négatives en termes de bruit.

## **OPÉRATIONS DISPERSÉES**

### ***Avenue Carnot.***

Mme Poursin, qui a logé à la RPA de la rue des Imbergères après avoir habité une maison au 11 avenue Carnot, a légué cette dernière, sur un terrain de 1 345 m<sup>2</sup>, à la Ville sous la condition qu'elle soit affectée à ses œuvres sociales, et de préférence au logement des personnes âgées. Cette donation a été acceptée au Conseil municipal du 29 octobre 1979, et la propriété cédée à l'OPHLM suivant un bail à construction de 65 ans. M. Trousseau a été l'architecte de la petite résidence comportant 10 logements PLA, des studios et des 2-pièces, que l'Office y a réalisée en 1982. Par ses aménagements tant intérieurs qu'extérieurs, la résidence est spécialement conçue pour des personnes âgées à mobilité réduite. Constituée de maisonnettes juxtaposées, elle est aussi une réalisation HQE avant la lettre. En 1984 des panneaux solaires ont été installés pour produire l'eau chaude sanitaire. C'était une époque où le chauffage solaire manquait de fiabilité, et les panneaux ont été mis hors service. La même mésaventure est survenue à la RPA.

### ***Avenue Jean Jaurès.***

Au 28 avenue Jean-Jaurès, l'OPHLM a acheté un immeuble en 1986 et l'a transformé pour en faire 9 logements PLA, livrés en 1987. Auparavant, l'immeuble a eu une histoire mouvementée puisqu'il a abrité depuis le 7 mai 1965 un « Institut de recherche » créé par le Dr Jean Solomidès, qui recherchait de nouveaux médicaments contre le cancer et qui a été condamné plusieurs fois pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie. Le 18 décembre 1978, M. Solomidès a été condamné à fermer son institut et son matériel a été saisi en janvier 1985.

### ***Rue Pasteur.***

Entre le 26 rue Pasteur et le 37-36 avenue des Quatre-Chemins, l'OPHLM a acheté au Département de petits terrains « délaissés », et il y a construit 3 logements PLI livrés en 1988. Le contrat de prêt, signé le 6 octobre 1987, a fait date car ce fut le premier PLI émis par la CDC.



### ***Rue Gaston Lévy.***

Un petit immeuble, au n° 8, comporte neuf logements PLI de l'OPHLM, et, au n°10, le CIO (Centre d'information et d'orientation). L'ensemble a été construit en 1992, suivant les plans de M. Trousseau, à la place de l'ancienne aumônerie du lycée Marie Curie, que la Ville a achetée en 1988 à l'Association diocésaine de Nanterre, et en utilisant aussi quelques « délaissés de la Coulée verte », achetés à la SNCF. Le 24 octobre 1991, la Ville approuvait un projet intégrant le CIO, qui avait besoin d'être reconstruit après sa destruction par un incendie en janvier 1987. La construction est divisée en deux lots : le CIO, propriété communale, louée au Département, et les logements que la Ville a concédé à l'OPHLM par un bail à construction de 35 ans.

### ***Les Torques.***

Suite à la construction du TGV et à la réalisation de la Coulée verte, les « délaissés », c'est-à-dire les terrains de la SNCF non utilisés pour ces opérations, ont été achetés par la Ville et utilisés diversement. En limite de Châtenay-Malabry, ces terrains, associés à des parcelles que la Ville avait acquises pour réaliser une zone artisanale, ont été utilisés pour le nouveau Centre technique municipal (CTM) et pour une assez grosse opération de logement. Le 18 novembre 1993, le Conseil municipal décide d'aliéner les terrains communaux du sentier des Torques, d'une surface totale de 13 324 m<sup>2</sup>, pour réaliser le CTM et des logements (1/3 de la surface en PLI et 2/3 en logement libre). Un appel d'offres est lancé et le 28 avril 1994 le Conseil municipal choisit l'acquéreur-constructeur. Les 60 logements PLI seront réalisés (et terminés fin 1997) par l'APEC, organisme de collecte du 1% patronal, et les 106 logements libres par PREDICA, filiale du Crédit Agricole. On se trouve ici devant un vrai cas d'école : pourquoi la municipalité a-t-elle choisi de construire des PLI et non de vrais logements sociaux sous forme de PLA ?

### ***Résidence Tocqueville.***

La résidence Tocqueville, qui est proche de la faculté Jean Monnet, a ouvert en 1995 ; elle comporte 144 studios et six 2-pièces. Sa construction partait d'une bonne intention de la municipalité : contribuer au logement des nombreux étudiants de Sceaux. Suite à un appel d'offres, le Conseil municipal a retenu le 27 mai 1993 la proposition de Meunier promotion, filiale de la BNP. Le Conseil municipal du 27 janvier 1994 a décidé le montage foncier et financier, comportant la constitution d'une copropriété horizontale entre



Meunier promotion, acheteur du terrain portant la résidence (une parcelle de 2 160 m<sup>2</sup> acquise par la Ville de la SNCF comme délaissé de la Coulée verte), et l'OPHLM, à qui la Ville vendrait le terrain du sentier de Fontenay après son déclassement, et déjà propriétaire de la résidence Bretagne. Ce montage a permis d'utiliser pour la résidence Tocqueville une partie des droits à construire de la résidence Bretagne augmentée du sentier de Fontenay. Meunier-Promotion a bien réalisé sa résidence, mais, quelques années plus tard, a entrepris de vendre les appartements à des investisseurs particuliers.

Le bilan n'est pas tout à fait ce qui était souhaité. En premier lieu, les logements sont loués au prix du marché (pour un studio de 19 m<sup>2</sup> compter 500 €/mois, plus le chauffage électrique, plus la taxe d'habitation de 400 €/an), et ne sont même apparemment plus réservés à des étudiants. En second lieu, la Ville a perdu toute maîtrise sur le terrain de la résidence, qui appartient maintenant à tous les copropriétaires. Pourquoi n'avoir pas travaillé par bail à construction, ce qui aurait empêché la vente à la découpe ? Et pourquoi avoir utilisé des terrains communaux pour faire des logements loués au prix du marché ?

## CONCLUSION

Ainsi se termine ce tour d'horizon qui montre que l'histoire du logement social à Sceaux est relativement complexe. Une caractéristique générale est que, du fait des contraintes foncières, l'histoire des dossiers de construction s'étale sur des temps très longs, parfois plusieurs dizaines d'années. Une leçon qui s'impose : la commune doit toujours garder la maîtrise du foncier. Comme autre trait général, je relèverais que les logements sociaux sont bien intégrés dans la ville, à la différence de ce qui s'est passé en bien des endroits.

A quelques unités près, le patrimoine de logements sociaux comporte aujourd'hui 984 logements, dont 740 appartiennent à l'OPHLM ou à la SEMA-Sceaux. Il faut y ajouter, au moins pour partie, la résidence des Bas-Coudrais avec ses 789 logements. Et il y a 220 logements de type PLI, dont 123 appartiennent à l'OPHLM ou à la SEMA-Sceaux, qui n'ont pas un réel caractère social. Ces chiffres sont à comparer au nombre d'environ 8 535 résidences principales sur la ville. L'histoire récente montre qu'aucun logement social n'a été réalisé à Sceaux depuis 1996, soit au moins 10 ans sans aucune réalisation. Pourtant les besoins ne manquent pas, et la loi SRU autant que la solidarité intercommunale exigent qu'une commune comme Sceaux construise des logements sociaux. Au cours de ces 10 ans, quelques réserves



foncières ont été constituées par la Ville et par l'Office, souvent en utilisant le droit de préemption, qui a été institué sur tout le territoire communal, et qui permet d'acquérir, au prix fixé par les Domaines, les terrains et bâtiments mis en vente. Ces réserves devraient permettre quelques réalisations de petite taille, dispersées dans la ville. Par ailleurs, une récente délibération du Conseil municipal, en date du 15 décembre 2005, montre le refus de considérer comme inéluctable le glissement de la résidence des Bas-Coudrais vers le logement à loyer libre. L'histoire n'est donc pas terminée, et il faut espérer que le nouveau nom que vient de se donner l'Office municipal (Sceaux Habitat, OPHLM de Sceaux) est le signe d'un nouveau départ, avec de nouvelles ambitions.

Paul Mathis

*Je remercie tout particulièrement le service Archives/Documentation de la ville de Sceaux pour son aide aimable et efficace.*

### Sources et bibliographie

Archives municipales. Procès-verbaux et délibérations municipales du conseil municipal.

*Bulletin municipal d'information*, Sceaux, 1960.

Boubli, B.- *Le logement social*. Paris, Presses universitaires de France, 1994 (Que-Sais-Je ?).

Merlin, P., Choay, F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Presses universitaires de France, 1988.

*Sceaux, Les Bas-Coudrais, étude socio-démographique*. Paris, Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts, 1966.

Séris, H.L.L., *Sceaux depuis trente ans*. Sceaux, impr. Charaire, sd.

Stébé, J.M., *Le logement social en France*. Paris, Presses universitaires de France, 1988 (Que-Sais-Je ?).

Stébé, J.M., *La réhabilitation de l'habitat social en France*. Paris, Presses universitaires de France, 1995 (Que-Sais-Je ?).

*La ville à livre ouvert*, éd. par la Délégation à l'architecture et à la construction. Paris, La Documentation française, 1980.



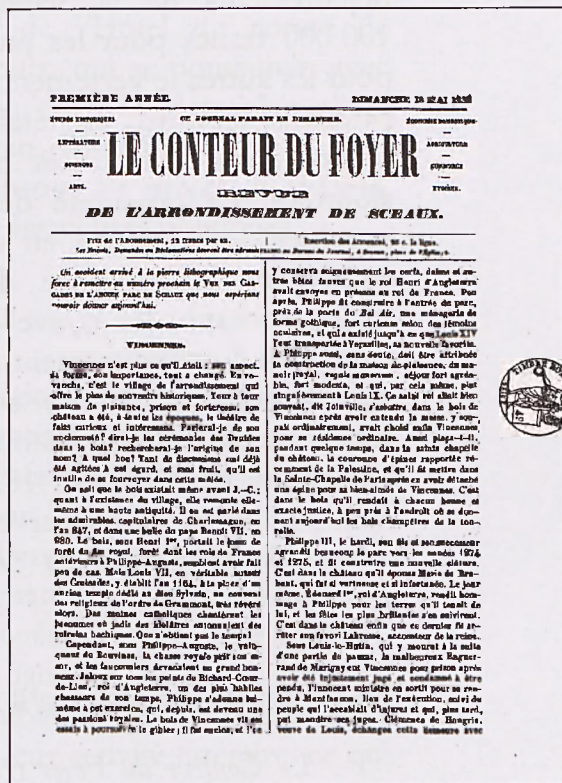
# UN JOURNAL À SCEAUX SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

*Le Conteur du Foyer, revue de l'arrondissement de Sceaux*

Le 6 mai 1838, l'arrondissement de Sceaux voit naître un hebdomadaire *Le Conteur du Foyer, revue de l'arrondissement de Sceaux*. Ce journal est imprimé par Dépée, à Sceaux ; le courrier est à adresser au 5, Place de l'Eglise à Sceaux. C'est un petit in-4°, de quatre feuillets dont les articles se lisent sur deux colonnes. Il est conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote Z 8000 comme une monographie : tous les numéros existants jusqu'au n° 21 ont été reliés en un seul volume avec une pagination continue de 1 à 168 ; manquent les numéros 1, 3, et 16. Le journal n'a jamais été illustré alors qu'était prévue, semble-t-il, dans le premier numéro, « une vue des cascades de l'ancien parc de Sceaux » ; la raison de cette absence est donnée dans le numéro suivant, « un accident est arrivé à la pierre lithographique ».

## La presse sous la Monarchie de Juillet

Quand *Le Conteur du Foyer* est lancé, la presse nationale a pris un large essor. 1836 est une année importante : Emile de Girardin sort un quotidien, *La Presse*, qui va attirer un lectorat important, sans doute moins pour ses articles sur l'agriculture, la viticulture, l'industrie... que pour ses feuilletons aux signatures célèbres, Hugo, Dumas, Balzac... *La Presse* va servir de modèle autant à Paris qu'en province qui, dès la Restauration, et encore plus à partir de 1830, se dote de journaux hebdomadaires ou mensuels, littéraires, scientifiques. La multiplication des titres s'accompagne de tirages modestes. L'année même où paraît *Le Conteur du Foyer*, plus de vingt nouveaux titres naissent selon le





recensement donné dans *La Bibliographie historique et critique de la Presse périodique française* d'Eugène Hatin. Il faut noter que *Le Conteur du Foyer* ne figure pas dans cette recension.

Les conditions politiques favorisent le développement de la presse périodique. Alors que les dernières lois du 26 juillet 1830, édictées par Charles X, ont renforcé et aggravé considérablement la censure et ont été une des causes de la chute du Régime, la Monarchie de Juillet s'emploie à restaurer la liberté de la presse. La Charte révisée réaffirme « le droit des Français de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois »... « la censure ne pourra jamais être rétablie ». Après l'attentat de Fieschi du 28 juillet 1835, des mesures plus sévères sont prises ; l'augmentation du cautionnement des journaux et périodiques doit être versée en numéraire dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, soit 100 000 francs pour les journaux paraissant deux fois par semaine, pour les autres le versement est de 75 000 à 25 000 francs. La censure préalable, en outre, est rétablie pour les dessins de quelque nature et espèce qu'ils soient. Les pénalités en cas de délit d'opinion sont alourdies. La proximité des grandes villes et le risque de devoir acquitter des amendes en cas d'articles « politiquement incorrects » empêchent la naissance d'une presse politique dans les petites agglomérations : les nouvelles ne sont que locales, à l'échelon de la ville ou de l'arrondissement. Les journaux présentent des événements qui s'y passent, qui s'y sont passés, et annoncent des festivités communales. Ce sont des notables locaux qui en sont responsables. A l'exception de *La Presse*, 1836-1866 ou du *Siècle*, 1836-1866, peu de titres ont duré. Le papier coûte cher, le prix de l'abonnement s'en ressent, le tirage moyen de ces feuilles ne dépasse pas le millier d'exemplaires.

### Un titre plus courant qu'il n'y paraît

*Le Conteur du Foyer* n'échappe à aucune de ces contraintes. Il semble assez représentatif de la presse locale d'alors ; il en réunit toutes les grandes caractéristiques. Malgré les apparences, son titre n'est pas original. Plusieurs publications ont déjà porté ou porteront ce même titre de *Conteur*... Il y a eu un *Conteur de la ville et des théâtres* paru du 21 nivôse au 17 pluviôse de l'an V [1796], en 1821, *Le Conteur, recueil d'anecdotes* dure jusqu'en 1824 ; cette même année, on trouve *Le Conteur momusien*<sup>1</sup>. En 1842 il y aura le *Conteur, chronique politique industrielle et littéraire* ; en 1865 *Le Conteur, littérature et histoire*. En 1891, le titre *Le Conteur du Foyer* sera repris à l'identique. On peut imaginer qu'il

<sup>1</sup> Momus est une divinité romaine qui célèbre la blague et la dérision.



y eut d'autres conteurs, ignorés de la bibliographie d'Hatin, puisque « le conteur scéen » dont nous retraçons l'histoire en est absent.

### Un imprimeur installé à Sceaux

Qui est Dépée ? Selon Advielle, Eugène Dépée, titulaire d'un brevet d'imprimeur, a acheté l'installation à un dénommé Grosstête qui aurait dû abandonner le métier pour avoir contrevenu aux lois de la presse : n'avoir pas versé le cautionnement exigé, ne pas s'être soumis à la censure préalable sous la Seconde Restauration, Advielle n'explique pas cet abandon. Il est certain que Dépée est installé à Sceaux, dans l'actuelle rue de Penthievre (?) dès 1837, contrairement à ce que rapporte Advielle qui ne l'établit qu'en 1843. En 1837 sort de ses presses un poème de Louise Colet<sup>2</sup>, livret pour un opéra d'Hippolyte Colet, présenté au théâtre de l'Hôtel du comte de Castellane. Sa carrière d'imprimeur, à Sceaux, qui se poursuit, avec une interruption de cinq ans environ, jusqu'en 1872 date à laquelle il céda son imprimerie aux Charaire, est loin d'être insignifiante : son nom apparaît comme l'imprimeur de chansons, de pièces de théâtre, en particulier *Roméo et Juliette*, mais aussi de brochures politiques.

### Le Conteur et ses « journalistes »

Si Dépée a eu une certaine réputation comme imprimeur et compte dans la profession, l'administrateur-gérant des premiers numéros, Henri Gabeloteau, semble tout à fait inconnu. A partir de la dixième livraison, le principal chroniqueur Wilhelm Tenint devient administrateur ; Dépée cumule la charge d'imprimeur et de gérant. Au fil des numéros on retrouve les mêmes signatures : Armand Durantin, A. Livier, Jules Moreau, Jules Sonnois, Eugène Tavard, Marie Sénan, Elise Voïart. Ils s'essayent à la littérature dans *Le Conteur du Foyer*, ils ne font pas encore partie de la « république des lettres ». Pour quelques uns on ne retrouve pas trace de leur activité littéraire, ce qui n'est pas le cas d'Armand Durantin qui écrira des pièces de théâtre, *La mort de Strafford*, drame en 5 actes, *Héloïse Paranquet*, pièce en 4 actes, des romans *Le Serpent sous l'herbe* et d'autres encore... Eugène Tavard se fera le chantre du chemin de fer Paris-Orléans et Paris-Tours et signera une comédie en 5 actes, *Les Premières et les dernières amours*. Elise Voïart traduisait de l'anglais des livres pour enfants dès 1830. Wilhelm Tenint connu sans conteste la plus belle carrière : un album sur le Salon de 1841, des romans-feuilletons ; il endosse l'habit de critique littéraire en 1844 avec une *Prosodie de l'école moderne* qui est précédée

---

<sup>2</sup> Louise Colet est surtout connue pour sa correspondance avec Flaubert.



d'une lettre de Victor Hugo à l'auteur. Sinet, l'auteur du *Précis de l'histoire de Sceaux*, participe aussi de cette entreprise journalistique en signant des articles « techniques », conseils ou statistiques agricoles.

A qui voulait s'adresser *Le Conteur de Sceaux* ? Encadrant le titre du journal, en petits caractères et en colonnes, les thèmes, censés devoir être traités, sont énumérés : études historiques, littérature, sciences, arts d'un côté, de l'autre, économie domestique, agriculture, commerce, hygiène. Le programme est ambitieux et encyclopédique. Mais, il faut attendre l'éditorial paru dans le dernier numéro, qui déplore n'avoir pas reçu l'accueil souhaité, pour connaître le projet initial : [nous voulions] « nous adresser à l'agriculteur, au vigneron, leur faire connaître les améliorations que chaque jour amène et qui pourraient faciliter leur travail et améliorer leur sort... leur conter les souvenirs qui se rattachent aux lieux qu'ils habitent... leur rendre le coin du foyer moins triste ». L'éditorial poursuit en regrettant que le premier numéro n'ait pas rencontré son public et que l'intérêt n'ait été que « pour les événements du jour » ; il conclut en ces termes « nous nous sommes dirigés vers la route que l'opinion publique traçait ». Malgré l'absence à la BNF de la première livraison, on peut imaginer que les objectifs de cette publication n'étaient pas évidents pour toute la population de l'arrondissement de Sceaux à qui elle était destinée. Population en majorité rurale, vivant de la proximité de Paris et de ce fait majoritairement alphabétisée, elle ne devait avoir, pourtant, qu'un accès réduit à l'imprimé. Le prix de l'abonnement annuel du journal 12 francs ou 0,5 centimes le numéro était certainement un obstacle à son acquisition, si on se souvient que le salaire quotidien d'un bon ouvrier était de 3,50 francs. Sceaux, bien que chef-lieu d'arrondissement avec une population de 1 646 habitants en 1836, selon les statistiques rapportées dans le n° 14 du journal, ne possédait pas de cabinet de lecture, lieu habituel alors pour consulter et lire un journal. L'en-tête du *Conteur* renvoie le lecteur aux cabinets de lecture de Paris, passage Saint-Guillaume ou rue Traversière<sup>3</sup>.

D'une semaine à l'autre, les numéros ont une présentation homogène. La première page est consacrée à une ville de l'arrondissement ; l'article se poursuit sur deux ou trois numéros, pas forcément suivis. Le rappel dans le n° 2 d'une illustration possible, dans le premier numéro, sur la cascade du parc laisse supposer que Sceaux ouvre cette série de textes. Vincennes est traité dans les numéros 2 et 6. On passe ensuite aux villes d'Arcueil, de Montrouge, Nogent-sur-Marne, Bicêtre. Saint-Maur-les-Fossés est décrit dans les

<sup>3</sup> Aujourd'hui, la rue Molière, proche de la Comédie-Française.



numéros 17, 18 et 19 sans interruption. Plusieurs auteurs se sont partagés les articles sur les différentes communes : articles qui se veulent historiques comme celui sur Sceaux écrit par Wilhelm Tenint ou sur Bicêtre qui évoque la prison pour vagabonds ou l'asile pour fous. L'archéologie et l'architecture prime à Arcueil où sont décrits son aqueduc, un chapiteau, la tour de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Régulièrement des nouvelles locales de l'arrondissement sont données. Trente-quatre lignes sont consacrées à « La Sorcière de Châtillon » qui prétendait soigner et avait orné son salon de 104 paires de béquilles. Sa carrière de guérisseuse se termine en justice à la satisfaction du « journaliste ». Les faits divers plaisent, ils sont plus ou moins longs et publiés quasiment chaque semaine : le n° 17 en contient deux pleines pages. Sur le modèle *La Presse* qui présentait un roman en feuilleton, *Le Conteur* offre à ses lecteurs des récits historiques et romanesques. Mais n'est pas Balzac ou même Dumas qui veut, les histoires données à lire sont plus que mélodramatiques et racontées dans un style plus que pompier. On a le choix entre une histoire orientale « Le fils de Saadi », un épisode de la Guerre [sic] des Albigeois, « Une vengeance », et pour satisfaire à un exotisme encore plus lointain « Le Voyage de Moorcraft au Penjab en 1796 ».

La poésie est à l'honneur ; presque tous les numéros contiennent un poème généralement en alexandrins, pâle copie des *Odes et Ballades* ou des *Orientales*. Ils sont signés pour la majorité d'entre eux par Marie Sénan ou Wilhelm Tenint. Les titres à eux seuls « La pauvre ouvrière » ou « A un jeune enfant qui travaille dans une fabrique » caractérisent cette poésie facilement larmoyante.

Les premiers numéros se voulaient plus instructifs. On peut lire des articles, assurément pas très longs, sur l'agriculture « Machines à couper l'orge », « Sur la culture du blé, effets de la gelée », texte qui court sur les numéros 11 et 12. Sinet donne des statistiques sur l'ensemble de l'arrondissement, le nombre d'habitants, l'éloignement de Paris, la vie agricole ou manufacturière... *Le Conteur* s'abstient de tout écrit politique qui risque de fâcher les autorités sinon les lecteurs. Pourtant, si le souvenir de Napoléon avait été banni sous la Restauration au point d'entraîner la saisie d'un journal, deux ans avant le Retour des Cendres voulu par Louis Philippe, *Le Conteur* évoque, dans le n° 12, au long d'un article élogieux, le souvenir de l'Empereur : le journal est dans l'air du temps, la littérature romantique exalte la gloire de l'Empire.

La presse n'a jamais pu vivre sans l'aide de la publicité. La moitié de la page 4 du *Conteur* se couvre de réclames qui dessinent



autant que les articles l'image possible d'un public à atteindre. Le Sieur Bressel propose *des habits et redingotes tout faits 30% moins cher que l'an dernier*, cette offre ne peut convenir qu'à une population moyennement élégante aux possibilités financières réduites. Le docteur Bordes soigne à Paris asthme et croup. Des avoués et des notaires, en particulier Maufra, notaire à Sceaux, se chargent de la vente et de l'achat de terrains ; l'offre ne dépasse jamais les limites de l'arrondissement. Dans chaque numéro, un ou deux titres de livres sont présentés sans aucun commentaire toutefois incitant à l'achat : *Guide des pères et mères*, la *Vie religieuse et politique de Talleyrand*, un *Traité pratique de la culture du Dablia*, *Les Contes de La Fontaine*, et même un autre journal, né la même année *Le Catholique* (antiprotestant) [sic].

### Sceaux vu à travers *Le Conteur du Foyer*

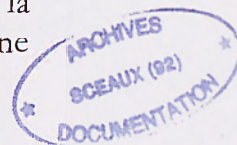
*Le Conteur du Foyer*, fabriqué à Sceaux, accorde à la ville, alors chef-lieu d'arrondissement, une place légèrement plus importante qu'aux autres communes de l'arrondissement. Le premier numéro et le troisième devait faire l'histoire de Sceaux depuis ses origines ; la dernière partie de l'article publiée dans le n° 5 indique suite et fin ; elle est signée de Wilhelm Tenint qui rappelle la décennie révolutionnaire que lui-même n'a pas dû vivre mais inscrite dans la mémoire de ses parents. Il ne craint pas d'être lyrique pour raconter le duc de Penthièvre entouré de la garde nationale, la démolition du château et la sauvegarde des statues portées au Luxembourg et aux Petits Augustins, ce dont il se félicite. Il s'enthousiasme pour le début du Bal de Sceaux et le temps des Incroyables, mais regrette qu'en 1838 « le grand monde, le monde riche ne se mêle plus volontiers à la foule ».

Le numéro 14 fournit une image plus concrète de la ville. Les statistiques données par Sinet mettent Sceaux à 11 kilomètres de Paris<sup>4</sup>. Sa population qui, en 1819, était de 1 100 habitants, est passée en 1836 à 1 646 habitants. Dans les observations générales, on apprend que Sceaux vit d'une petite culture, qu'il y a peu d'industrie manufacturière, mais une fabrique de porcelaine [sic]. Au chapitre des faits communaux, le n° 18 livre quelques chiffres : ses revenus s'élèvent à 2 118 francs 20 centimes ; la moyenne de ses dépenses peut monter à 3 480 francs que complète une surimposition locale. Une taxe extraordinaire a été levée, en 1835, pour cinq ans, pour le pavage de ses rues. On nous dit aussi que « le gouvernement est venu en aide à la commune pour l'école que M. Garnon, l'ancien maire, avait fait

<sup>4</sup> Sceaux est officiellement à 6 kilomètres de Paris.



édifier à ses risques et périls ». Le même article souligne l'importance de la commune qui mériterait en tant que chef lieu d'arrondissement « d'être éclairée au moins pendant l'hiver ». Pour l'embellissement de la ville on souhaite que « le fossé qui borde la Ménagerie ne soit pas continué d'être comblé ; on pourrait créer un boulevard bordé de maisons... ce lieu de plaisance ressemble à une forteresse ». La justice de paix du canton de Sceaux, dont on se félicite de la présence dans la ville, ne fournit qu'une brève. Aucune de ces nouvelles ne mentionne les noms des maire, sous-préfet, juge de paix, curé de Sceaux...



Le journal se veut « savant » ce qui vaut, dans le n° 11, une « étude » géologique de Lemaire-Lisancourt<sup>5</sup> *La Sceldie et les Sceldes*, première partie d'un article qui n'eut pas de suite. En exergue, une citation de César « naturam loci perspexit Caesar <sup>6</sup> » et une référence à Jacques-Louis DeFrance, habitant de Sceaux, auteur du *Tableau des corps organisés fossiles* (1824). Cette apparence de scientificité ne cache pas l'ignorance de l'auteur qui apparemment confond l'origine du nom de Sceaux avec Scaldis, qui dans *La Guerre des Gaules* est l'Escault. On comprend aisément que l'article n'eut pas de suite.

Sceaux a aussi droit, dans le n° 4, à son roman de cape et d'épée, d'épouse infortunée et de prêtre injustement condamné : Euzébie, comtesse de Meulan fuit son époux jaloux et va chercher refuge auprès de son confesseur de l'église de Sceaux dont elle était originaire. Elle veut s'expliquer et se faire absoudre de sa conduite légère passée ; elle attend du prêtre consolation et paroles de paix. Malheureusement, le comte de Meulan avait pris la place du bon curé et trucidait sa femme. « Le curé de l'église Saint-Jean fut condamné à la peine de mort pour violence et assassinat sur la personne de l'infortunée comtesse de Meulan en 1620 ». E. Tavard qui signe ce fait divers historique déplore l'injustice faite au modeste prêtre et l'arrogance des grands. L'auteur a-t-il tout inventé ou romancé à sa façon un meurtre survenu deux siècles auparavant ? il ne donne aucune source de son récit.

<sup>5</sup> En 1813, Lemaire-Lisancourt avait publié une brochure de vingt pages *Notions générales et remarques particulières sur la physique végétale*.

<sup>6</sup> César examina la configuration du lieu (*Guerre des Gaules*, 1,2,).



Le Bal de Sceaux tient une place importante. Une publicité, dans un beau caractère, occupe un quart de page ; il annonce « l'ouverture du Bal de Sceaux, Aujourd'hui Dimanche 13 mai 1838 ».

LE CONTEUR DU FOTEL.

---

**OUVERTURE**

DU

**BAL DE SCEAUX**

**Aujourd'hui Dimanche 13 mai 1838.**

Le Bal, qui a lieu tous les dimanches, sera cette fois et toujours retenu célébré dans le parc de la Malmaison, au long des  
la terrasse à la mode et la rampe-voilà de la maison occupée.

**PROGRAMME DES QUADRILLES :**

<p>Le Cercle blanc, Le Domino Noir, À la grâce de Dieu, Fugate, Le Concert des Oiseaux, Géop infernal.</p>	<p>Laroulindie. Mazur. Laroulindie. Mazur. Laroulindie. Laroulindie.</p>	<p>Mes sœurs à l'Église d'Autin, Mes voyages en Normandie, Euzilia, Le Sâto Berger, Madrid, valse sur des motifs espagnols, La Ronde,</p>	<p>Laroulindie. Follesque. Laroulindie. Mazur. Laroulindie. Laroulindie.</p>
--	--	---	--

Les Soles seront exécutés par M. Henry pour Flageolet, et M. Alphonse pour Fiston.  
Le Bal commencera à 5 heures 1/2 précises.

Rien n'est laissé au hasard, le programme des quadrilles est donné avec l'heure du début du bal, 5 heures et 1/2 précises. Malgré le jugement négatif de Wilhelm Tenint, paru dans le n° 5, *Le Conteur* abandonne cet esprit chagrin dans le n° 6 : « la mode revient au bal de Sceaux ». Le dimanche 3 juin un feu d'artifice a terminé le bal qui a connu un grand succès. Dans le n° 9, une longue pièce en vers, avec prologue, signée Ch.F., raconte la fête de Sceaux du 24 juin 1838. L'épilogue se termine par ce quatrain :

« Mais toute chose, amis, doit avoir une fin  
« Il est bien temps pour vous que l'auteur se repose  
« L'appétit me talonne, et je termine enfin,  
« En cédant à la loi que nature m'impose :  
« En toute chose il faut considérer la faim.

Un encart publicitaire nous renseigne sur d'autres festivités scéniques, la fête patronale de Saint-Jean-Baptiste à Sceaux-Penthièvre, les dimanche, 24, lundi 25 juin et dimanche 1<sup>er</sup> juillet 1838 : la course en sac, le saut de l'andouille, la course au baquet, le mat de cocagne donnent droit à des récompenses, des timbales en argent, une montre en argent et « autres objets ». Le prix au fusil [sic] est une attraction plus réglementée qui promet quatre prix, un couvert à filet d'une valeur de 40 francs, six cuillers à café valant 30 francs, un couvert uni de 35 francs et une timbale en argent de 25 francs. La fête se termine par un bal dont « l'entrée est sans rétribution » et qui se tient sous une vaste tente placée au Petit-Château ; la place Saint-Jean est ainsi libérée pour les boutiques. Pour rendre la publicité plus efficace, on signale



que « le directeur des Gondoles de Sceaux ne négligera rien pour la commodité des voyageurs : le service se fera avec la plus grande célérité, les voitures partiront d'heure en heure, et plus souvent, selon les besoins du service. (Bureau de Paris, quai Conti, derrière la Monnaie) ». Deux bals pour la même commune ! On peut imaginer sans peine que les Parisiens étaient plus nombreux à fréquenter ces fêtes que les Scéens.

\* \* \*  
\*

Si *Le Conteur du Foyer*, journal de l'arrondissement de Sceaux, nous éclaire très moyennement sur la vie de Sceaux sous la Monarchie de Juillet, il n'en est pas moins intéressant de connaître cette tentative journalistique. Le dimanche 23 septembre 1838, le journal annonçait « A nos lecteurs, dimanche prochain nos abonnés recevront donc notre journal sous le titre *Courrier de la banlieue, journal des arrondissements de Sceaux, Saint-Denis et Seine-et-Marne* ». Les bureaux étaient transférés de Sceaux à Paris au 19, de la rue Bergère. *Le Courrier de la Banlieue* voulait desservir une population plus importante ; il dura moins de six mois, du 7 octobre 1838 à mars 1839. Dix ans plus tard, une nouvelle tentative de presse locale vit le jour *La Ruche de l'arrondissement de Sceaux*. On s'abonne chez Ory imprimeur, route d'Orléans, au Petit Montrouge. L'éditorial annonce le projet de cette feuille : « Ce journal... a pour but de relier par la publicité, les intérêts de l'arrondissement de Sceaux, qui jusqu'à ce jour est resté sans organe spécial. MM. les Maires et Conseillers municipaux pourront publier dans cette feuille les Annonces, Avis concernant leur localité ou l'arrondissement. Un exemplaire sera déposé à chaque mairie ». C'est un folio de deux feuillets ; deux numéros parurent, le 27 octobre 1849 et le 8 décembre 1849. *La Ruche* défend la République contre la perspective de l'Empire. Une seule allusion à Sceaux, le discours pour le service à la mémoire du Colonel Desgranges.

Sceaux et son arrondissement eurent-ils droit à d'autres essais de journaux locaux au cours du XIX<sup>e</sup> siècle ? La qualité médiocre du papier employé et leur diffusion restreinte ont été certainement un élément d'oubli et de disparition rapide. Mais le hasard<sup>7</sup>, comme celui

<sup>7</sup> C'est en consultant *l'Encyclopédie chronologique des arts graphiques* de René Billoux que nous avons découvert que Dépée avait imprimé *Le Conteur du Foyer* à Sceaux ; toutefois René Billoux attribue à tort au même Dépée *La Ruche de l'arrondissement de Sceaux* ; le nom de ce dernier n'apparaît dans aucun des deux exemplaires conservés à la BNF.



qui a présidé à nous faire connaître *Le Conteur du Foyer*, conduira, peut-être à la découverte d'un titre scéen, oublié depuis longtemps.

Maud Espérou

#### BIBLIOGRAPHIE

- Advielle, Victor. *Histoire de la ville de Sceaux*. Sceaux, Charaire éd. ; Paris, Picard, 1883.
- Billoux, René. *Encyclopédie chronologique des arts graphiques*. Paris, impr. par les Orphelins-Apprentis d'Auteuil, 1943.
- Hatin (E.). *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques... depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours...* Paris, Firmin-Didot, 1866.
- Histoire générale de la presse française* sous la dir. de C. Bellanger, J. Godechot, et P. Guiral. Paris, Presses universitaires de France, 1969→. t. II, de 1815 à 1871.



---

## AUTOUR DE DEUX LIEUX DE MEMOIRE

### *L'Ecole militaire de Saint-Cyr et Port-Royal-des-Champs*

---

Nous sommes accueillis par Monsieur Maigre, proviseur adjoint, pour une visite de l'Ecole, mais nous gardons en mémoire l'extraordinaire personnalité de Madame de Maintenon, si soucieuse de l'éducation des filles, qui est à l'origine de la création de cette maison.



Dans le hall d'entrée, Monsieur Maigre nous commente les portraits des maréchaux de la dernière guerre qui garnissent les murs : Juin, de Lattre, Leclerc, Koenig. Juin sorti major de Saint Cyr alors que Charles de Gaulle finissait huitième... L'un tourné vers l'Afrique, l'autre, l'œil fixé sur la ligne bleue des Vosges. Ils n'étaient pas vraiment liés d'amitié.

Depuis 1978, les enseignants du lycée et les deux proviseurs Civil-Défense cohabitent avec un certain bonheur. Koenig, devenu commandant pendant la guerre, a été nommé maréchal de France, sous le Président Mitterrand en 1982.

La visite se poursuit dans Cour Austerlitz dont le châtaignier garde fière allure. Les bâtiments qui l'entourent furent construits par



Mansart sur d'anciens marécages, en deux ans, de 1686 à 1688. Les trois cents jeunes pensionnaires de Mme de Maintenon souffrirent de l'humidité des lieux dont l'aération était mal assurée et beaucoup d'entre elles en sont décédées. L'ensemble faisait partie intégrante du Domaine royal. Louis XIV se pliait à la volonté de Madame de Maintenon. La maison a fait l'objet de raccords ultérieurs de mauvaise qualité ; on s'emploie aujourd'hui à donner à cet édifice la dignité à laquelle il a droit.

En 1750 le bâtiment a été repris par Gabriel alors même qu'il construisait le Petit Trianon. Dans l'enceinte de la maison, « le Pavillon des Archives » est d'un pur style Louis XV. De 1808 à 1940, l'école a été une « Ecole impériale spéciale militaire », comme en témoigne l'inscription figurant sur le fronton. Pendant la dernière guerre, l'école souffrit des bombardements, particulièrement du « carpet-bombing » américain du mois de juin 1944, visant la gare de Saint-Cyr.

Pendant plus d'un siècle, ce fut la première maison d'éducation consacrée aux filles. C'est à Fénelon que Madame de Maintenon fit appel pour appliquer son *Traité de l'Education des Filles*. Il s'agit bien de l'ancêtre des lycées de jeunes filles. Plus tard, la Légion d'Honneur devait établir son collège à Saint-Germain et son lycée à Saint-Denis. Au-delà de la cour, la perspective paysagée est classée. Le mât qui se dresse hors d'une énorme main de cuivre est une œuvre originale du sculpteur César ; c'est l'image de la gloire qui s'enracine dans le sol. Le parc qui comprenait jadis 120 hectares n'en comprend plus que 35. Le plan initial était calqué sur celui du palais de l'Escorial, en forme de grill. L'ensemble de ces bâtiments est maintenant occupé par le lycée Mansart et l'école militaire.

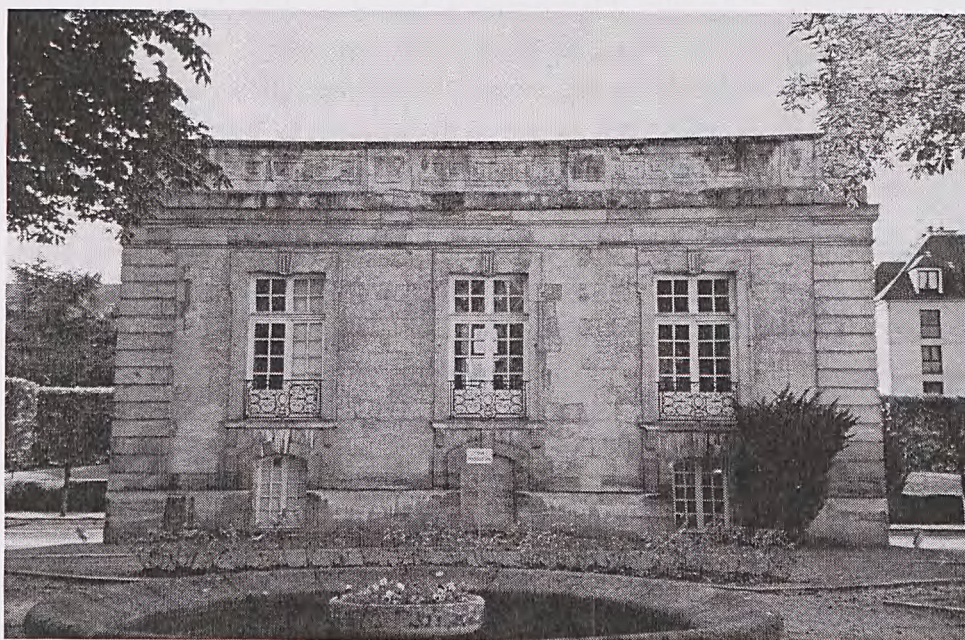
Dans la chapelle Saint-Louis, qui sert maintenant d'aumônerie, Madame de Maintenon venait se recueillir tous les jours. C'est peut-être ce qui lui a valu son exceptionnelle longévité... ! Aucune décoration ne distrait l'œil. Seuls, le Paraclet et l'Esprit Saint ont droit de cité. L'atmosphère est presque « protestantisée ». Dans un angle du chœur, une statue de Saint Louis pourrait dater du XVI<sup>e</sup> siècle. Le chemin de croix, moderne, est assez réussi. L'acoustique paraît excellente. Une croix de marbre est dessinée au sol portant l'inscription « Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, 1635-1719 ». Après sa mort, l'enseignement des jeunes filles continua sous la direction de dames comme Madame de Brinon, qui prononçaient leurs vœux dans cet établissement clôturé. Des célébrités ont fréquenté cette maison : Bonaparte y a mis sa sœur Elisabeth.

Napoléon s'installe à Saint-Cyr en 1802 et souhaitant conserver à l'établissement sa vocation éducative, y installe le Prytanée en 1803 ;



mais en 1808, le Prytanée repart à La Flèche, et Napoléon crée à sa place l'École spéciale militaire. Les Saint-Cyriens fréquentèrent l'école jusqu'en 1940 avant de partir à Aix-en-Provence et à Cherchell, et en 1946 à Coëtquidan près de Rennes. Les élèves de « Coët » vivent à Saint-Cyr leur dernière année d'école.

Depuis 1966, deux lycées coexistent sur le même site et partagent des installations communes, le lycée Mansart et l'école militaire, fréquentés par 250 élèves qui se destinent majoritairement à devenir officiers d'infanterie. Ce n'est qu'en 1982 que les jeunes filles ont été admises. Dans le second cycle, toutes les sections conduisant au baccalauréat général sont assurées, et huit classes préparatoires mixtes ont été créées depuis 1999. Le niveau général est bon. Les élèves sont préparés aux concours militaires, mais peuvent présenter aussi les concours d'entrée aux grandes écoles.



Le pavillon des archives abrite un musée ouvert par Pierre Messmer en 1966 dans une très belle salle voûtée, autour d'un pilier central. On peut y voir la vitrine des maréchaux et le plan terrier de l'abbaye de Saint-Cyr. Mais l'humidité du lieu va obliger les responsables à le transférer à l'étage. Une superbe rampe en fer forgé y conduit. Sur le palier, deux tableaux accueillent les visiteurs : Louis XIV en majesté et Madame de Maintenon tenant, agenouillée devant elle, une de ses jeunes protégées. Dans la salle suivante, sont exposés des souvenirs de la maison royale et des familles de nobles désargentées. Un imposant mannequin de « cyrard », coiffé de son casoar, aurait impressionné la reine Victoria lors de sa venue en



France. Le plafond de la salle artistiquement éclairé sous sa corniche, projette des festons du meilleur effet.

Notre visite se termine par un sympathique déjeuner au restaurant des Deux Ponts.

\* \* \*  
\*



*Mère Agnès Arnauld,  
Abbesse de Port-Royal*

Nous poursuivons notre promenade par le Domaine des Granges dans la vallée de Chevreuse, lieu de réflexion et de rêverie, chargé d'histoire, et qui domine les ruines de l'abbaye de Port-Royal rasée sur l'ordre de Louis XIV en 1711. Nous profitons du soleil qui illumine le verger créé au XVII<sup>e</sup> siècle par Arnaud d'Andilly. L'automne éclate dans la splendeur des ors et des roux, et c'est au milieu des poiriers taillés en « gobelet », des pruniers, pêchers, abricotiers replantés en 1999 par le savant pépiniériste Eric Dumont que nous nous remémorons le destin de l'abbaye implantée sur le Rhodon.

Fondée en 1204 par Mathilde de Guerlandes, l'abbaye était connue sous le nom de Porreis (marécages). De nombreuses religieuses sont mortes ici de paludisme ; ce n'est que vers 1650 que les terrains ont été assainis. Dépendant des Vaux-de-Cernay, elle accueille des religieux de Cîteaux. Construite par Robert de Luzarches, elle est dédiée en 1230. En 1602, la jeune Angélique Arnauld y crée un couvent modèle où se développe la pensée janséniste en opposition à celle des Jésuites et aux débordements de la Cour. L'abbaye attire les « Solitaires » qui ne sont pas des moines, mais des hommes qui ont renoncé au monde pour vivre près du monastère, dans la simplicité, le travail intellectuel et manuel, la prière et l'enseignement. Dans un austère bâtiment appelé « Petites Ecoles », construit en brique et enduit, ces Messieurs de Port-Royal dispensent à leurs élèves, qui sont logés sur place, la culture classique, les langues vivantes, l'histoire, les mathématiques et l'instruction religieuse. Racine y sera un temps leur élève ; devenu célèbre, il défendra Port-Royal et malgré des dissensions avec la Mère Agnès, il demandera à être enterré à l'abbaye.

Les prises de position de ces Messieurs contre l'absolutisme du Roi, ainsi que l'opposition croissante entre Jésuites et Jansénistes, aboutit en 1709 à l'expulsion des derniers religieux de Port-Royal et à la démolition de l'abbaye l'année suivante. Les religieuses, elles, avaient gagné Port-Royal de Paris.



Nous entrons dans le musée, accolé aux Petites-Ecoles, où se tient l'exposition « *Face à Face* ». En effet, le dépôt par le Département des peintures du Louvre de la « Sainte Face » peinte dans l'atelier de Philippe de Champaigne (1602-1674) a été l'occasion d'une confrontation de diverses représentations du visage du Christ dans l'art français du XVII<sup>e</sup> siècle qui donnèrent lieu alors, à une exploitation de la légende du portrait du Christ « comme apologie des images, comme justification des miracles et comme objet de dévotion envers la divinité incarnée et son expérience venue de la souffrance ». L'« *Ecce Homo* », commandé à Philippe de Champaigne par les religieuses, est tout empreint de rigueur janséniste.

L'iconographie du visage christique se traduit soit sous forme d'un portrait couronné d'épines sur fond neutre, on parle alors de « Sainte Face », soit du visage imprimé sur le voile de Véronique quand elle recueillit la sueur et le sang du Christ lors de sa montée au Calvaire ; on emploie alors le terme de « véronique ». Le voile est alors présenté par des anges, par des saints ou exposé seul. Les visages du Christ exposés ici sont impressionnants, soit sereins, le plus souvent souffrants, parfois inquiétants.



*Exemple de véronique*

La visite du musée se poursuit au second étage avec une « Vierge de douleur », œuvre du neveu de Philippe de Champaigne, Jean-Baptiste, reste d'une exposition organisée pour le tricentenaire de Jean Racine. La Vierge est assise au pied de la Croix, drapée dans de larges voiles bleus, mains croisées et pieds nus. On la retrouve assistant au Crucifiement, toile traitée avec réalisme et emphase par Philippe de Champaigne.

Le musée possède diverses éditions anciennes, notamment les *Pensées* de Pascal annotées par Proust, ainsi que des gravures, des caricatures et des dessins.

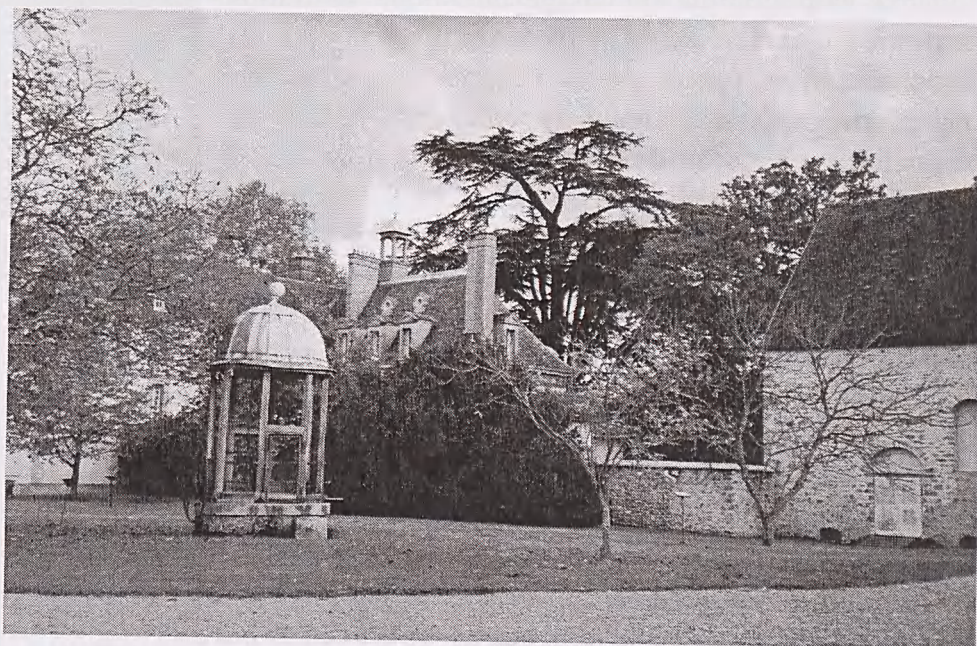
Dans la bibliothèque, sont réunis tous les documents, livres, objets, vêtements, peintures qui concernent l'histoire de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs et du jansénisme, notamment la part prise par la Mère Angélique Arnaud et son frère aîné Arnaud d'Andilly, dans la propagation de la doctrine de Jansénius sur la grâce et la prédestination. Les noms de Saint-Cyran et de Pascal et leurs controverses avec Louis XIV rappellent cette histoire douloureuse qui se termina par l'expulsion des religieuses et la ruine de l'abbaye. Au XX<sup>e</sup> siècle, la richesse de son fonds et sa réputation ont attiré d'illustres visiteurs, tels Ernest Chausson, Paul Claudel, Camille Corot,



Claude Debussy, André Gide, Albert Samain, qui en aimaient l'atmosphère d'une grande spiritualité.

La visite se termine par la Cour des Granges. Il n'y a plus d'activités agricoles, plus de bergeries ni de pressoirs, mais l'ingénieux puits conçu par Pascal trône au milieu de la prairie. Un rosier, encore en fleurs, s'accroche à un vieux mur ; un jardin clos de « plessis » à la mode médiévale a été créé dans l'arrière-cour. L'Etat a acheté le domaine devenu musée national en 1962 ; il accueille spectacles et colloques.

Micheline Henry



*Le puits de Pascal*



## EPHÉMÉRIDES

---

2 0 0 5

### JANVIER

- Le site Internet de la ville de Sceaux recueille gratuitement les petites annonces des particuliers scéens. Le fonds de **l'Institut Florian** est consultable sur le site de la Bibliothèque municipale.
- Rénovation de la Halle des Blagis.
- Grand canal : curage hydraulique qui présente l'avantage de ne pas vider le bassin.

### FEVRIER

- Mise en place d'un abonnement obligatoire pour les résidents en zone orange ou verte.

### MARS

- Projet d'extension du lycée Florian, (LEP) rue de la Marne à Sceaux.
- Vote du Conseil municipal en faveur d'un accès supplémentaire à la gare R.E.R. de Sceaux par le parking Albert 1<sup>er</sup>.

### MAI

- Renouvellement du parc informatique dans les écoles élémentaires pour un matériel plus performant.
- 8 Mai : Commémoration de l'Armistice et du 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de déportation.
- Inauguration de l'agrandissement du groupe scolaire des Clos-Saint-Marcel et pose d'une fresque en mosaïque réalisée par les enfants.
- Jardin du souvenir aménagé au cimetière de Sceaux. Un arrêté du Maire réglera la dispersion des cendres.

### JUIN

- Présentation des travaux de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, dans le projet du nouvel Hôtel de Ville.
- 3-4-5 juin : Fêtes félibréennes avec inauguration du buste de Joseph Loubet et célébration du 250<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Florian, Scéens tous deux.
- 4 : Forum des langues à la M.J.C.
- 5 : Brocante annuelle sur la place du centre commercial des Blagis.



#### JUILLET

- 7-8-9 : « La Traviata » de Verdi au Parc de Sceaux.
- 11-12 : « Accrocordres et nuit dans les arbres » proposé aux enfants dans le Jardin de la Ménagerie.
- 23 : « La Mouette » de Tchékov au Jardin de la Ménagerie.

#### SEPTEMBRE

- - Ouverture rue des Coudrais, de « Comptines II », crèche associative, conventionnée par la ville.
- - Le Marché de Robinson accueille un dimanche par mois les artistes locaux, peintres et sculpteurs.
- 17-18 Journées du Patrimoine, quartier Marne-Musiciens.
- 21 Cession du « château de l'Amiral » par G.D.F. au Conseil Général des Hauts-de-Seine.
- 25 septembre et 2 octobre : Elections législatives partielles : M. Devedjian retrouve son siège à l'Assemblée Nationale après son passage au gouvernement de M. Raffarin.

#### OCTOBRE

- L'Office public H.L.M. de Sceaux devient « Sceaux Habitat »
- Projet de modification du P.O.S. de la rue Houdan, quartier de Robinson.
- L'association « Les Artistes scéens » fête ses 30 ans d'existence et l'ASAMA, (Association Scéenne d'Amitié Africaine), ses 20 ans.
- La C.A.F.(caisse d'allocations familiale), s'installe un rue du Four.

#### NOVEMBRE

- La Bibliothèque municipale fête ses 20 ans d'installation dans le quartier Charaire.
- La villa Trapenard, avenue Le Nôtre, est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. Elle a été construite en 1932 par l'architecte Mallet-Stevens (1886-1945).

#### DÉCEMBRE

- 2 au 11 : 25<sup>ème</sup> Foire aux santons.



## RAPPORT MORAL

présenté le 2 avril 2005

---

Chers Amis

Comme tous les ans il me revient de vous présenter le rappel de nos activités durant l'année écoulée, rappel baptisé un peu pompeusement « Rapport moral ».

Notre principale activité a été la célébration de nos anniversaires : 80 ans depuis la création, 25 ans depuis la reprise en 1979, que nous avons fêtés comme vous le savez par une exposition à l'Ancienne mairie du 9 au 21 novembre. Je crois, sans forfanterie, pouvoir dire qu'elle a été très réussie ; la présentation des activités : visites, voyages, expositions, travaux de recherches, constitution du fonds ont été évoqués et ont même surpris par leur richesse... en particulier nombreux ont été les Scéens, nouveaux et même quelquefois anciens, qui ont découvert les merveilleuses gravures des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui nous avaient été données par une famille de Sceaux avant de quitter notre ville. Quelques clins d'œil au Bal de Sceaux, ont permis de mettre en couleurs et en mouvement cette exposition ; vous en trouverez l'écho dans le Bulletin qui vous a été remis à l'entrée.

Nos permanences du samedi après-midi, hors vacances scolaires, se sont maintenues et nous permettent de rencontrer les curieux intéressés par des sujets variés qui nous posent quelquefois des « colles » : Pourquoi le peintre afro-américain H.O. Tanner, résidant en France de 1891 à 1937 est-il enterré à Sceaux ? deux de ses œuvres ont été achetées par Bill Clinton, ce qui avait attiré l'attention sur ce personnage. Toujours les Souza-Pinto peintres également, ayant résidé rue des Chêneaux. Plus directement concernant le territoire de la commune : le ru de la fontaine du Moulin, le carrefour des Mouilleboeufs, les Blagis, la Ligne de Sceaux, l'origine du nom de Sceaux et l'évolution des noms de rues ou de quartier, la vigne toujours ; ces demandes nous permettent d'établir des contacts avec d'autres associations locales comme Sceaux-Coudrais qui a souhaité



proposer à ses adhérents la causerie que nous avait faite l'an dernier Simone Flahaut sur sa jeunesse scéenne entre les deux guerres. Je voudrais remercier Madame Offret qui l' a programmée en même temps que se tenait l'exposition à l'Ancienne mairie, en accompagnement de celle-ci. Nous avons eu également des liens avec l'Amicale de Sceaux-Robinson, ou avec des organismes plus éloignés comme « Les Amis du Pavillon Baltard » à Nogent. Ils nous ont d'ailleurs laissé en dépôt quelques exemplaires de la monographie qu'ils ont réalisée après leur visite : si vous voulez l'acheter elle vaut 15 €, vous la trouverez à l'entrée de la salle. Nous avons également un échange en cours avec le Musée Masséna à Nice, contre le mémoire soutenu à l'Ecole du Louvre par Micheline Henry sur Champin, qui a fait l'objet d'un numéro spécial de notre Bulletin en 1988.

Par ailleurs nous participons comme tous les ans à la rencontre organisée par la Municipalité à l'intention des nouveaux Scéens. Micheline Henry a représenté notre association au colloque annuel des Sociétés Savantes : vous en trouverez un très bref compte-rendu dans le Bulletin n° 21 et le détail de ses notes, très riches, qui sont à votre disposition au siège de notre société. Enfin nous avons toujours des contacts avec la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Paris et d'Ile-de-France ; celle-ci propose une excursion de printemps à tous les membres des sociétés adhérentes (dans la limite des places disponibles...) au Val Maubouée. Des tracts-invitations sont à votre disposition à l'entrée de la salle.

Notre activité la plus visible comme vous le savez, c'est la publication du Bulletin. Vous avez reçu à l'entrée deux livraisons, la traditionnelle : le numéro 21 et une exceptionnelle : un volume de tables qui recense tous les articles publiés dans la revue depuis le premier numéro en 1924. C'est une mine et un outil incomparable. Ici, je vous demande d'applaudir Maud Espérou qui est l'auteur de ce document, dont nous lui sommes très reconnaissants.

Comme vous le savez nous avons toujours l'espoir de « mettre en ligne » comme on dit, la richesse de notre documentation. Pour l'instant nous avons commencé à cataloguer les imprimés. Nous avons demandé une subvention « conséquente » au Conseil général l'an dernier, on nous l'a retardée pour 2005. Nous avons donc réitéré notre demande, nous attendons l'accord car nos moyens sont plutôt limités comme vous le verrez avec le rapport financier qu'on vous fera tout à l'heure : notre marge d'activité est très très faible.



Autre projet pour cette année : une visite sur les traces de Madame de Maintenon à Saint-Cyr, agrémentée d'une exposition à Jouy-en-Josas : « La Galante », garde-robes, parures et secrets de la mode au XVIII<sup>e</sup> siècle, probablement un jeudi de Juin... Et peut-être un petit voyage en Bourgogne, domaine de Seignelay à l'automne. Encore en pointillé...

Enfin je vous avais dit, l'an dernier, que nous avions en chantier la rédaction d'une histoire de Sceaux pour l'automne 2005, en fait il ne pourra pas paraître avant l'automne 2006 mais il est en bonne voie.

Je vous remercie.

Thérèse Pila



ANNE-MARIE VALLOT,



Anne-Marie Vallot nous a quittés le 16 septembre après un combat de plusieurs années contre la maladie. Bien connue à Sceaux où elle était arrivée en 1937, après des études classiques à Marie-Curie et le passage par les classes de khâgne du lycée Lakanal, elle prépare un D.E.A. d'histoire. Son goût pour celle-ci lui venait de son père, Monsieur Fréchin, qui outre une carrière professionnelle très bien remplie à la Ville de Paris, avait pris des responsabilités dans l'Association des Amis de Port-

Royal. Son mariage ne l'empêchera pas d'enseigner l'histoire dans divers établissements scolaires publics d'Ile-de-France jusqu'à ce qu'une opportunité au Lycée Jeanne d'Arc de Sceaux ne lui soit ouverte et la ramène tout près de son domicile. Elle aura la douleur de perdre son mari, enlevé très rapidement par la maladie. Restée veuve avec quatre enfants, elle continuera courageusement son enseignement au lycée Jeanne d'Arc d'où des générations d'élèves ont gardé le souvenir d'un professeur attentif, disponible, ouvert à l'évolution du monde et de la société.

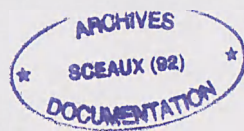
A côté de sa vie professionnelle, Anne-Marie Vallot savait apporter aux associations dont elle faisait partie, sa compétence discrète, son goût pour la recherche de la vérité, son humilité devant les faits, notamment aux « Amis de Sceaux » dont elle était membre depuis la refondation en 1979 et auxquels elle avait apporté trois riches contributions notamment sur l'histoire des communautés religieuses scéennes et sur les origines de notre ville.

Dans son écriture à la fois précise et claire, on retrouve le professeur qui sait faire passer l'essentiel des faits tout en les



éclairant par une présentation de la vie quotidienne des Scéens du Moyen-Age. Elle savait les rendre vivants plus que n'avait su le faire Advielle en 1883 qui regrettait «l'oubli profond qui a tout dévoré »... Malgré sa disparition, elle reste toujours présente parmi nous.

Thérèse Pila





Reprographié par la Société Reproduction Service  
30, boulevard Verd de Saint-Julien  
92190 Meudon

Dépôt légal mars 2006





Dauphin qui surmontait la fontaine de la place de l'église,  
donnée par Colbert aux habitants de Sceaux.

Fonte XIX<sup>e</sup> siècle.

Collection M.I.D.F. fonds Atget. Photo Pascal Lemaître (détails)